L'hebdo des francophones du Manitoba depuis 1913

Tirage: 11 000

LA LIBERTÉ

Volume 70 No 45 Saint-Boniface, le vendredi 2 mars 1984



Saint-Malo enfin premier!

Les Warriors de Saint-Malo de la ligue Hanover-Taché ont raflé en fin de semaine dernière la plupart des honneurs lors de la remise des trophées de fin de saison. Entre autres, Arthur Coulombe, au centre de la photo, s'est mérité les honneurs du meilleur compteur et de l'attaquant le plus utile.

Les autres gagnants: Ron Koop de Landmark et George Friesen de Grunthal (le meilleur gérant pour la 26e saison); Marcel Coulombe de Saint-Malo (le défenseur le plus utile); Cliff Peters de Landmark (la recrue de l'année); René Kaptein (le joueur le moins pénalisé); Ed Pylypjuk de Grunthal (le meilleur entraîneur).



Les élèves de Saint-Boniface, surtout, ont profité de la semaine du Festival du Voyageur pour étudier l'histoire en personne. En voici dans la grande tente du Parc du Voyageur. Voir le reportage sur le bilan du 15e Festival.

Délivre!

■ Plus de 4 000 titres du Canada français seront en exposition au Salon du livre du 5 au 8 mars.

C'est fini...

■ Le gouvernement provincial a décidé de se plier au blocage systématique des travaux de la Chambre et d'avorter le projet constitutionnel de l'article 23. Nous reproduisons en TRIBUNE LIBRE la réaction de la Société franco-manitobaine.

Avocat président?

■ C'est officiel: le 23 vice-président de la SFM, Me Rémi Smith, a annoncé sa candidature au poste de président de la Société. Pour la continuité.

Joseph Dubuc

■ Les juristes franco-manitobains lanceront sous peu leur association: l'Institut Joseph Dubuc, d'après le nom du premier juge en chef francophone de la province.

Défi libéral

■ Pierre Trudeau annonce son départ au moment où les libéraux manitobains s'apprêtent à élire un chef qui aura le défi de rebâtir un parti crédible.

Du rouge au noir

■ Le directeur général du Festival du Voyageur semble avoir atteint son objectif: prouver que la fête d'hiver pouvait s'autofinancer. Noël Joyal précise les prochaines étapes.

La SFM entend initier de nouvelles contestations juridiques

"Nous avons agi de façon modérée et rationnelle"

TRIBUNE LIBRE

Nous reproduisons, au grand complet, la déclaration de Léo Robert, président de la Société franco-Manitobaine, suivant l'annonce de l'ajournement de la session législative, lundi 27 février. Ne manquez pas nos reportages en pages 4 et 5. Bonne lecture!



Léo Robert: il y a eu des plus beaux moments dans les deux années qui se terminent la semaine prochaine.

Nous venons d'apprendre la décision du gouvernement manitobain de proroger la session courante de la législature manitobaine. Depuis plus de deux ans maintenant, nous travaillons à développer une solution manitobaine à l'impasse constitutionnelle dans laquelle se trouve notre province. Nous avons tout fait en notre pouvoir pour que cette solution soit raisonnable et adaptée aux besoins de la population manitobaine, au point d'effectuer des compromis substantiels à plusieurs reprises. Malheureusement, cet esprit de modération et de compromis a été rejeté par certains éléments de la population manitobaine, qui ont préféré dresser des épouvantails plutôt que de s'attarder à construire une solution au problème.

L'impasse parlementaire fait que le problème constitutionnel demeure entier; neuf mois de débats acerbes n'y ont rien changé. La solution au problème sera donc développé à l'extérieur du Manitoba.

Faire progresser les conservateurs

Par contre, il y a plusieurs gagnants à l'intérieur du Manitoba; ces gens ont démontré au reste du pays qu'un esprit de tolérance et de bonne volonté continue d'animer une partie importante de la population manitobaine.

Nous tenons à remercier d'abord le gouvernement manitobain, qui a sacrifié une partie de sa popularité pour satisfaire des obligations juridiques envers la constitution manitobaine dans une cause controversée. En effet, le gouvernement Pawley ressort gagnant parce qu'il a conservé son honnêteté intellectuelle et parce qu'il est demeuré fidèle à ses principes tout au long d'un débat acerbe au sein de la population manitobaine et dans la législature. D'une façon particulière, nous désirons remercier le premier ministre lui-même, Howard Pawley, ainsi que le procureur général, Roland Penner, le leader parlementaire, Andy Anstett et le ministre, Gérard Lécuyer.

Nous désirons également remercier les trois partis fédéraux qui nous ont appuyé de façon non équivoque dans notre lutte. Tous les partis fédéraux, libéral, conservateur et néo-démocrate, et leurs chefs, ont su dépasser leurs objectifs partisans pour le bien du pays entier. Nous les en félicitons. Cela contraste vivement avec le Parlement fédéral en 1896, qui nous avait abandonnés à un moment-clé de notre histoire.

Enfin, nous désirons remercier du fond de notre coeur les gens du Manitoba qui nous ont appuyé activement tout au long du débat, et particulièrement les groupes ethnoculturels, qui nous ont appuyés de façon constante et sans fléchissement, ainsi que les groupes religieux et plusieurs universitaires.

Il faut peut-être aussi signaler que Sterling Lyon nous a démontré très clairement au long du débat pourquoi il s'est opposé à l'adoption de la Charte des droits humains. Nous comprenons mieux maintenant ce qu'il entend par la suprématie de la législature! Nous espérons, par contre, que les Franco-Manitobains seront les seuls à payer le prix de son obstination et qu'aucun autre groupe minoritaire au Manitoba aura à subir une campagne de crainte et d'intolérance aux dépens même de notre système démocratique.

Nous connaissons M. Filmon, pour l'avoir rencontré au cours du débat. Nous espérons qu'un jour il pourra s'affirmer en tant que chef et faire progresser le parti conservateur.

Nous considérons qu'une étape majeure est maintenant terminée dans ce débat; dorénavant, il n'est plus possible de développer une solution au problème constitutionnel ici au Manitoba. Il faudra donc que cette solution soit imposée de l'extérieur. Dans l'immédiat, nous envisageons d'entreprendre les étapes suivantes:

Les prochaines étapes

1) Nous entendons demander au gouvernement fédéral de faire une référence directe à la Cour suprême pour obtenir une réponse compréhensive et définitive sur la pleine portée de l'article 23 de l'Acte du Manitoba.

2) Nous allons également demander aux tribunaux de déterminer la validité du Bill 2 adopté par le gouvernement manitobain en 1980, lorsque le parti conservateur était au pouvoir. Cette loi, on se souviendra, est une tentative de rendre légitime plus de 90 ans de fonctionnement anti-constitutionnel par gouvernement manitobain.

3) Nous allons préparer et encourager d'autres contestations juridiques afin de démontrer au grand public qu'il ne s'agit pas d'une question abstraite mais bien d'assurer le respect de nos droits constitutionnels de 1870. Il s'agit là d'un problème qui est relié à l'application concrète et quotidienne de la constitution manitobaine.

Nous sommes conscients que les coûts pour le gouvernement manitobain de ces diverses contestations sur le plan judiciaire seront énormes; nous sommes conscients également que les décisions juridiques pourront éventuellement impliquer des coûts dans l'ordre de millions de dollars, sans garantir que les besoins réels de la communauté franco-manitobaine seront satisfaits. Encore une fois, c'est le risque que semble vouloir prendre le parti conservateur.

Enfin, j'aimerais m'adresser pour un instant à la population franco-manitobaine qui, elle aussi, ressort gagnante de cette période difficile de son histoire. Nous avons, vous et moi, traversé une période extrêmement pénible; nous pouvons être fiers d'avoir en tout temps agi de façon modérée et rationnelle, malgré les multiples occasions qui nous auraient amenées à réagir de façon émotive; nous avons résisté à cette tentation. J'aimerais, dans ce contexte, rappeler les paroles du chef conservateur, M. Mulroney, qui s'est adressé au Parlement la semaine dernière, dans ces termes:

"Those few, those courageous few who have kept the French language and culture alive in Manitoba, deserve today the gratitude and not the harassment of their fellow citizens, because they have ensured through decades of anguish that in some modest way the unique and priceless vision of our founding fathers, persevered. To the dismay of some and to the chagrin of others; but I suspect, to the pride of most, they have made it possible for Canada to affirm today that French-Canadians need not be locked into an enclave in one province and they have made it possible for us to say as a nation: 'There are other ways because not only there, can the rights of French-Canadians be protected to the exclusion of other areas of Canada; and they have made it possible for Canada and millions of French-Canadians to reject the ultimate siren call of separation based on language. They have made it possible for Canadians, in a very certain way, and in particular for growing, overwhelming numbers of young Canadians - the hope of the future - they have made it possible for them to say of our unusual and imperfect land, 'This is the kind of tolerant and generous country I want to preserve for future generations'."

Souvenons-nous que cette vision du Canada et du Manitoba est partagée non seulement par les trois partis politiques canadiens mais aussi par la majorité de la population canadienne.

Pour terminer, j'aimerais répéter les paroles que j'ai prononcées à Sainte-Anne-des-Chênes le 27 septembre 1983:

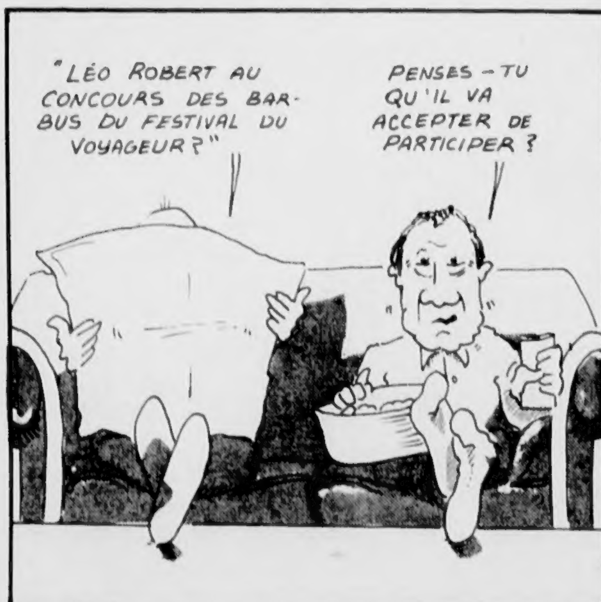
Notre rêve, c'est de pouvoir utiliser notre langue librement face au gouvernement en dehors de nos foyers et de nos écoles.

Notre rêve, c'est que nos concitoyens manitobains cessent une fois pour toutes de remettre en question notre identité et le rôle fondamental qu'ont joué nos ancêtres dans la fondation du Manitoba.

Ce rêve continuera à nous animer tous encore plus fortement que jamais après de jour.

Apepsie

D. Tougas/J. Vrignon







Jésus a été crucifié au Farce-tival du Voyageur

Auparavant, quand je pensais à Jésus is à mort sur la croix, je pensais à un vénement qui s'était passé, très loin d'ici, y a environ deux mille ans. Si quelqu'un 'avait suggéré qu'il était possible d'être émoin de ce même événement aujour-'hui, à Saint-Boniface, je ne l'aurais pas u. Mais je ne peux renier ce que j'ai vu et ntendu.

La seule activité du Festival à laquelle je uis allée cette année fut le Farce-tival. lusieurs des gens qui étaient allés l'an-ée dernière m'avaient dit que c'était raiment drôle. Alors je me suis décidée 'y aller. Et ce n'est pas cette décision que ai regrettée plus tard. Le seul reproche ue je me suis fait c'est de ne pas être artie après avoir entendu la première arce, "farce plate au coton".

Mais, malheureusement, je suis restée. es deux premières heures furent rem-plies d'histoires couvrant les sujets tel que a femme, le sexe, la religion, le mariage, la bible, l'homosexualité, etc... Heureusement, je ne pourrais pas vous répéter une farce que j'ai entendu parce que je ne suis jamais capable de retenir les histoires. De toute façon, il y en a trois ou quatre que j'aurais osé répéter.

Mais le comble de la moquerie se fit entendre à la troisième session d'histoires. Le "raconteur" était habillé en curé, et son "sermon" fut une série de moqueries visée à la religion, aux prêtres, et même à notre Saint-Père, le Pape. Mais ce n'était pas encore assez. Il procéda à faire une "farce" avec notre prière la plus sacrée: le Notre Père. Avec la prière qui nous fut enseignée par Jésus-Christ lui-même, ce farceur récita le plus grand blasphème imaginable. C'est à ce moment-là que je suis partie à toute vitesse. Rendue chez nous, j'ai pleuré au fond de mon coeur, pour plusieurs raisons.

Premièrement, pour avoir assisté à une telle veillée. Deuxièmement, de ne pas avoir eu le courage de prendre le micro et dire ce que je dis maintenant. Mais la chose qui m'a bouleversée le plus fut de savoir que cette salle était remplie de Canadiens français, la grosse majorité "catholiques pratiquants".

Ce farceur, avec ses pensées et ses paroles inspirées du diable, avait spirituellement craché au visage de Jésus, lui avait enlevé ses vêtements, lui avait chanté des insultes et avait littéralement fait un blasphème de sa prière. Et quand tout cela fut accompli, les gens riaient et applaudissaient. Ce fut le crucifiement. Ce n'était pas les Juifs cette fois-ci, c'était les Franco-Manitobains "chrétiens". Ce n'était pas à Jérusalem, mais à Saint-Boniface.

Si vous étiez de ceux qui était là, je vous pose une question: Pourquoi êtes-vous resté là? Vous dites peut-être "Ce n'est pas moi qui ai dit ces choses-là, et quand même c'était juste une farce". Ou bien encore, "C'est vrai, c'était effrayant d'entendre ces choses-là. Mais moi, je n'ai pas ri, ni applaudi". Mais pourquoi êtes-vous resté là? Si quelqu'un avait dit de telles choses en rapport à votre mari, votre femme, père, mère, ami, etc... Je suis certaine que vous ne seriez pas resté assis à en écouter davantage. Jésus, n'est-il pas votre ami???

Alors, pourquoi êtes-vous resté là? Par honte? Par peur? Par indifférence? J'ai trouvé ma réponse; à vous de trouver la vôtre.

Le lendemain de cette veillée, étant dimanche matin, je suis certaine que plusieurs d'entre vous étiez bien assis sur un banc d'église, les mains croisées, les yeux fermés et que vous avec récité très pieusement cette même prière, le Notre Père. J'aurais aimé être responsable pour l'homélie ce matin-là car vous auriez entendu un sermon comme vous n'avez pas entendu pour bien des années.

Mais le prêtre n'était pas à cette veillée. Il n'a pas vu et entendu ce que j'ai vu et entendu. Peut-être s'il connaissait TOUTES les choses qui se passent au Festival, il hésiterait de nous souhaiter d'avoir une bonne semaine de Festival et concentrerait plutôt à nous avertir de faire attention en choisissant nos activités. Il parlerait de l'esprit de Dieu plutôt que l'esprit du Festival. D'ailleurs, l'église ne devrait pas être la place pour promouvoir la culture ou discuter la politique. Mais je laisse tomber ce sujet pour une autre fois.

Je termine avec cette pensée. Prenez garde! Même si ça s'appelle le Festival du Voyageur et que c'est organisé par les Franco-Manitobains, fiez-vous par que tout ce qui se passe est agréable à Dieu. Au contraire, **méfiez-vous**.

Claudette Pattyn
Saint-Boniface, Manitoba
le 28 février 1984

We all understand each other in English

Surely now any Manitoban can see ow the Federal system in Canada works. ttawa holds the English-speaking peo-le of Quebec hostage and on condition hat Manitoba surrenders to French lan-guage demands of Ottawa, **maybe** they will give English-speakers in Quebec some rights. Mulroney, Trudeau and Broadbent are all playing the Canadian political game, caving into Quebec on language.

Maybe now Manitobans can unders-tand how those who abandoned all the phony labels of Conservative, Liberal and NDP and said they were Western Canadians first, with a concept of Western Canada, proud and free, were really the only patriots. The old political labels are really a cover for corruption.

Think of it. A western Canadian country with Freedom of language - no language laws because we all understand each other in English. The common language would never be in dispute and all other languages would be equally available to all. A nation which had a regionally-elected senate, a constitutional tie with the Crown, a free-trade nation like prosperous Hong Kong or Singapore, whose economy booms.

Of our own resources remaining here, giving oil self-sufficiency and a tremendous wealth in fishery, forestry, mining and agriculture. Our own government in Western Canada which would not pay equalization tribute to the nation of Quebec. Isn't this worth working for?

I am therefore proud of having maintained the principle of Western Independence in the Western Canada Concept as its founder. I am proud too of the courage of Fred Cameron, our president in Manitoba and his many brave supporters who in Manitoba's time of trouble have offered the only real solution.

If only Manitobans had realized when the Federal Government was doing to Alberta what they are now doing to Manitoba, that they would be next! The abolition of the Crow Rate will soon devastate Saskatchewan. They destroy each Western province one at a time.

In the face of this all-out attack on Freedom and Democracy in Manitoba, can Manitobans have the courage to face the truth about Canada, and abandon their past illusions and worn-out party labels to work for a new nation and solve the problem?

Douglas Christie
Founder, Western Canada Concept
le 24 février 1984

Déconcertée par M. Paquin

M. le rédacteur,

J'ai été très surprise, sinon déconcertée, par la critique de M. Paquin sur la pièce "Coup de sang", présentée par le Cercle Molière. Mon intention, ici, n'est pas de faire une analyse de l'oeuvre de Jean Daigle, car je ne déploierais sûrement pas le talent destructeur de M. Paquin dans sa non-analyse du texte de Jean Daigle.

J'en suis venue cependant à admirer l'art avec lequel M. Paquin voit de manière aussi simpliste la complexité des relations humaines, la douleur et le mal de vivre qui caractérisent chacun des personnages de "Coup de sang".

Le metteur en scène et les comédiens du Cercle Molière ont, sans aucun doute, présenté un spectacle de choix. Il est dommage que M. Paquin n'ait pas mis plus d'ardeur à faire une analyse objective du texte de Jean Daigle.

Peut-être que le thème de la pièce était-il un peu déconcertant pour certaines gens... À mon avis, si M. Paquin avait fait preuve d'un peu plus d'honnêteté intellectuelle, sa crédibilité de critique d'art n'en aurait été qu'augmentée.

Mireille Auclair
Saint-Boniface, Manitoba
le 22 février 1984

LA LIBERTÉ

Journal hebdomadaire publié le vendredi par Presse-Ouest Ltée, au service de 12,000 foyers du Manitoba français. Membre de

APF Association de la presse francophone hors Québec

Rédacteur en chef: Jean-Pierre DUBÉ
Rédacteur: Bernard BOCQUEL
Administratrice: Gisèle GOBEIL
Publicitaire: Maurice SABOURIN
Typographe et correctrice: Rachelle LAFOND
Maquettiste: Gilbert PAINCHAUD
Secrétaire relationniste: Eveline BOURGOUIN

Toute correspondance doit être adressée à **LA LIBERTÉ,** Case postale 190, Saint-Boniface, Manitoba, R2H 3B4. Les lettres à la rédaction seront publiées à la demande du signataire. Les bureaux sont situés au Centre culturel franco-manitobain, 340, boulevard Provencher. Tél.: (204)**247-4823.**

L'abonnement annuel coûte 18$50 au Manitoba, 22$50 partout ailleurs au Canada et 27$50 à l'étranger.

Heures de bureau: 9h00 à 12h00 et 13h00 à 17h00 du lundi au vendredi.

LA LIBERTÉ est imprimée sur les presses de Derksen Printers.

Enregistré comme courrier de deuxième classe: No 0477.

LA LIBERTÉ
C.P. 190
Saint-Boniface, Manitoba
R2H 3B4
247-4823



NOS DEUX DÉLINQUANTS POLITIQUES

Les réactions de Laurent Desjardins et Gérard Lécuyer

Il n'y a pas de place pour de la petite politique partisane

L'échec du gouvernement néo de passer sa résolution constitutionnelle a suscité des analyses similaires des deux ministres francophones.

Lundi 27 février, la lieutenant gouverneur a annoncé la prorogation des travaux de la Chambre et "c'était à peu près la journée la plus triste de mes 25 années au Palais" a affirmé le ministre de la santé, Laurent Desjardins.

"C'est peut-être moins un échec pour les francophones que pour la démocratie. Le président de la Chambre a manqué énormément en ne s'en mêlant pas."

Comme son collège, Gérard Lécuyer, le ministre de l'environnement, s'est dit "très malheureux, frustré" sur le coup. "Ça confirme la leçon administrée bien des fois que les francophones ont de la difficulté à se faire reconnaître. Par contre, on peut envisager l'affaire positivement. Sur le plan national, j'ai l'impression qu'il existe un certain embarras. Même dans les provinces de l'Ouest, on sent un certain degré de honte."

Laurent Desjardins raisonne dans la même veine: "Si on regarde les manchettes des journaux, on s'aperçoit que les gens réalisent que les francophones ont des droits (...) S'il y a beaucoup de haine, le public, en général, comprend au moins mieux la situation qu'auparavant."

Les deux hommes politiques donnent un coup de chapeau aux trois partis fédéraux qui se sont prononcés en faveur du français au Manitoba. "Dans les affaires d'émotion, soutient Laurent Desjardins, ça prend un leadership unanime des politiciens. Il n'y a pas de place pour de la petite politique partisane."

Le ministre de la santé juge particulièrement sévèrement le parti conservateur manitobain: "Ils ont adopté leur position pour prendre le pouvoir."

Mais les néos n'ont-ils pas lâché toute la question pour ne pas gâcher leurs chances électorales? "C'est complètement faux, s'insurge le député de Saint-Boniface. On a tout essayé. D'ici deux ans, tout aurait été oublié. Ceux qui avaient peur de perdre leur pension auraient vu qu'ils auraient toujours une pension, que presque rien n'aurait changé. Ce n'est pas cette affaire qui empêchera le NPD de former à nouveau le gouvernement. Les *red necks* n'ont jamais voté néo-démocrate quand même."

Gérard Lécuyer réagit dans le même sens, et tout aussi promptement. "Je trouve l'accusation méchante et fausse. On a été ferme sur les principes jusqu'au bout." Quels principes? "On voulait remédier une injustice. Il n'était pas question de jus[...] traduire des lois, mais d'assurer que le[s] droits des francophones ne seraient plu[s] remis en cause. Les services, c'était pou[r] dédommager les francophones discim[...]nés."

"Je maintiens que la meilleure solutio[n] était celle proposée, car elle donnait de[s] résultats concrets rapidement et permet[...]tait de réduire la vitesse de l'assimilation[.] Mais tout n'est pas totalement perdu. Ca[r] la grande majorité des francophones a p[u] acquérir une fierté. Il y aura plus de motiva[...]tion... Et puis la décision de la Cour suprêm[e] obligera sûrement d'autres négociations entre le gouvernement et les francophones."

propos recueillis pa[r]
Bernard BOCQUE[L]



Léo Robert et Rémi Smith en conférence de presse: neuf mois de débats acerbes n'ont rien changé.

L'avocat Rémi Smith assurerait la transition vers l'action juridique

Il n'y a pas de doute que Rémi Smith sera le prochain président de la Société franco-manitobaine le 11 mars prochain. D'abord parce qu'il n'y a pas encore d'autre candidat. Et il y a tout à gagner qu'il n'y en aura pas pour s'opposer au 2e vice-président sortant.

Léo Robert terminera son 2e mandat d'un an la fin de semaine prochaine. Il ne peut pas se présenter à nouveau au poste, d'après la constitution de la SFM.

Son mandat a été sans doute un des plus mouvementés dans les 15 ans de la Société. Mais il reste que les quelques prochaines années risquent de l'être encore plus.

Rémi Smith a senti la pression dans son entourage pour qu'il assume la direction de la SFM dans les prochains temps: "Dans le contexte, il n'y a personne que Léo (Robert) et qui ayez le fondement de cette affaire-là," lui a-t-on rappelé au cours des dernières semaines.

Et le candidat à la présidence a confirmé: "J'ai été un des deux élus impliqués de jour en jour sans relâche dans le dossier (constitutionnel)."

Mais la présence d'un avocat au lieu d'un éducateur, par exemple, à la tête du bras politique des Franco-Manitobains, serait en plus justifiée par la nouvelle direction juridique qu'entend prendre la SFM.

En effet, au cours de la prochaine année, "on sait où on veut aller, mais il faudra des mois pour développer des contestations (aux lois manitobaines). "La SFM devra travailler de très près avec le nouveau regroupement de juristes francos, l'Institut Joseph Dubuc.

Rémi Smith se donnerait un mandat d'un an seulement pour assurer la transition entre l'action politique et l'action politico-juridique, même si "on pensait terminer la crise au niveau politique avant la fin du mandat à Léo (Robert)".

"Malheureusement, on a manqué de temps, et le gouvernement aussi," a dit Me Smith en pensant à l'ajournement de la Chambre en début de semaine.

Interrogé sur l'avenir du leadership à la Société, le président Léo Robert a expliqué: "une communauté obtient le leadership qu'elle mérite. (La question de mon successeur), ça ne m'inquiète pas plus qu'il faut. Le mouvement (franco-manitobain) est devenu collectif."

J.P.D.

La SFM présentera un plan global de développement la semaine prochaine

Le temps est venu de s'intégrer au mainstream

Le rétablissement des droits des francophones du Manitoba ne se fera pas par la voie politique: le gouvernement provincial a retiré lundi dernier son amendement constitutionnel et ajourné la 2e session de la 32e législature devant l'inflexibilité de l'opposition conservatrice.

Mais cela ne veut pas dire pour les Franco-Manitobains que l'affaire est classée. Loin de là. Le cas Bilodeau sera entendu vraisemblablement en avril en Cour suprême. Mais aussi, la Société franco-manitobaine a annoncé la mise sur pied de nouvelles contestations de la même sorte.

Pour consacrer cette nouvelle direction que prend la SFM à la suite de l'échec constitutionnel provincial, un plan global de développement sera présenté à l'assemblée annuelle. La priorité? L'action politico-juridique.

Les membres de la Société ont été consultés au cours des derniers quatre mois alors que le conseil et le personnel ont visité la plupart des régions pour prendre le pouls. Chaque région a fait connaître sa priorité, mais la SFM a choisi d'orienter son action provinciale comme bras politique dans le domaine juridique.

Il fallait s'attendre à un tel développement, même si l'annonce est survenue quelques heures à peine après l'ajournement en Chambre, qui signifiait la fin de près d'un an de négociations politiques intenses avec la province.

La Société va donc présenter un nouveau document d'orientation à l'assemblée annuelle de la semaine prochaine. On tentera, a indiqué le président Léo Robert, de présenter les options qui s'ouvrent en terme de contestations (voir le texte de la déclaration de M. Robert): "On espère que ce sera plus détaillé" lors de l'assemblée.



Tout n'est pas perdu

"Il est temps que la communauté devienne responsable de son développement au niveau juridique," a expliqué le président de la SFM, en pensant aux cas menés par Georges Forest et Roger Bilodeau. "Il est temps de dépersonnaliser les causes, que ça devienne les causes de toute la communauté." Léo Robert a laissé planer à ce niveau la possibilité d'inviter le membership à participer à une action commune.

Car il ne fait aucun doute pour la SFM que les Franco-Manitobains n'ont pas tout perdu dans le débat frustrant qui vient de se terminer dans la Chambre. En effet, selon le président, il existe maintenant "une fierté d'être francophone et de s'afficher comme tel". En d'autres mots, à force d'être au centre du débat dans les médias, de nombreux francophones se sont identifiés et ont été identifiés.

Mais si les Franco-Manitobains sont prêts à se lancer dans la voie politico-juridique, c'est pour revenir à l'action politique tôt ou tard. "Les voies politiques sont fermées pour l'instant, a soutenu Léo Robert, du moins pour une couple d'années." "Les gens du Manitoba ne pensent pas que nous avons raison au niveau juridique. Mais quand on (les Manitobains) sera convaincu que les Franco-Manitobains ont une voie juridique, on acceptera d'ouvrir la voie politique," c'est-à-dire de négocier une nouvelle fois, pour trouver une solutions manitobaine.

En somme, a expliqué le président, les Franco-Manitobains sont gagnants: "ils sont connus et respectés d'un bout à l'autre du Canada. La communauté sert de modèle pour le pays; c'est la communauté qui a tenue éveillée la vision du Canada. Ce n'est pas le Québec, c'est n'est pas l'Ontario non plus."

Partir des choses à part

"Si tu ne veux pas t'assimiler, il faut que tu sois fier d'être francophone. Faut qu'on apprenne à s'intégrer sans s'assimiler," a rappelé Léo Robert en évoquant l'objectif de restituer l'égalité des deux langues au Manitoba: "Il faut se faire respecter parce qu'on est francophone; aujourd'hui, le respect, on l'a même de nos adversaires."

Pour la plupart des gens, a avancé Léo Robert, bilinguisme veut dire désintégration. Mais c'est l'intégration dans le mainstream manitobain que souhaitent les chefs de la SFM: "On veut être capable de participer partout, au même titre que les autres, mais dans notre langue. Il faut qu'on arrête de partir des choses à part."

Par exemple, dans les services gouvernementaux. La Société s'orientera vers l'obtention de services en français intégrés à l'appareil gouvernemental, et non plus vers des services créés par des organismes. On peut "contrôler nos institutions (même) dans le mainstream".

Cela revient à dire que la clientèle de la SFM incluera dorénavant tous les Manitobains d'expression française, susceptibles de profiter de services officiels dans cette langue.

Le plan global de la SFM comprend donc des nouveautés dans la façon d'envisager l'avenir. "L'assemblée annuelle va être extrêmement importante pour la communauté en terme de survis," a conclu le président.

"Mais si c'est juste pour fêter le 15e anniversaire de la SFM (que les gens vont venir), ça, c'est OK aussi!"

Jean-Pierre DUBÉ

Les avocats lancent l'Institut Joseph Dubuc

Depuis quelques années, les avocats francophones s'organisent. Avec une trentaine de membres actifs, ils ont créé l'Institut Joseph Dubuc.

La constitution a été rédigée, l'incorporation vient d'être acceptée. L'organisme sera lancé à la fin mars. Un des organisateurs de l'Institut, Me Rémi Smith, a expliqué qu'un conseil d'administration sera nommé sous peu. "Une demande formelle au Secrétariat d'État pour des subventions a également été faite," a ajouté Me Rhéal Teffaine, un autre juriste qui a participé activement au projet.

Me Smith a expliqué que l'IJD était un regroupement différent des autres associations provinciales d'avocats: l'Institut organisera son propre centre de recherche; il inclura aussi des magistrats et des fonctionnaires du ministère de la justice.

Le but est de trouver des solutions manitobaines aux problèmes reliés à l'application du bilinguisme dans le système judiciaire de la province.

"Il a fallu que nous, au Manitoba, on innove. L'Acadie et l'Ontario ont déjà des structures (bâties) autour de facultés de droit," a précisé Me Teffaine. Ce n'est évidemment pas possible au Manitoba, quoiqu'un rapprochement sera cherché avec l'Université du Manitoba.

L'Institut réunira des juristes avec des "tripes francophones" a déclaré Me Smith.

Les objectifs

a) de promouvoir la mise à la disposition du public des services juridiques en langue française dans la province du Manitoba, principalement, et au Canada, en général;

b) de mettre à la disposition de ses membres et autres personnes qui peuvent en avoir besoin des sources de référence et outils de travail en langue française, tels que des lexiques, des formulaires, des fiches terminologiques de ces textes de loi et aussi de développer ces sources de renseignements;

c) de promouvoir des services de notariat en langue française;

d) de servir de porte-parole auprès des autorités législatives et gouvernementales aux fins de faire reconnaître les services juridiques en langue française et de représenter les intérêts de l'Institut et de ses membres auprès de tout comité législatif;

e) de voir à rendre davantage disponibles les services juridiques en langue française dans la province du Manitoba et dans tout le Canada par le développement de l'éducation juridique et parajuridique en cette langue, par une formation en droit en langue française ainsi qu'en renseignant la population francophone sur ses droits.

Joseph qui?

Joseph Dubuc arrivait au Manitoba en 1870 à la demande de Louis Riel. Il appuya fortement le gouvernement provisoire et, lorsque Riel a dû s'enfuir, il travailla ardemment à le faire revenir comme chef des Métis.

Élu membre de la première assemblée législative, Dubuc devenait procureur général du gouvernement Girard en 1874 et président de l'assemblée de 1875 à 1878.

Il était élu à la Chambre des communes en 1878 et démissionnait l'année suivante pour devenir membre de la cour du Banc de la reine. En 1903, il devenait juge en chef du Manitoba, le premier Canadien français à occuper ce poste.

Joseph Dubuc est reconnu pour sa contribution à la défense des droits constitutionnels des Canadiens français du Manitoba.

(Le Conseil consultatif des sites historiques du Manitoba)

Le Salon du livre 84

Un chapitre de nouveautés!

En plus des 4 000 livres qui seront exposés au 8e Salon du livre de l'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF), 7 titres manitobains seront lancés.

Ce projet annuel, pour assurer l'intégration du livre français dans les communautés francophones de ce pays, consiste d'un programme, du 5 au 8 mars, qui saura plaire aux littéraires de la province.

La dédicace du Salon à notre plus célèbre auteur, Gabrielle Roy, décédée l'été dernier, donne sûrement un caractère spécial à cette activité. En plus de mettre en vente ses romans et des bouquins de ses critiques, on annonce pour cette occasion la possibilité de visionner le film basé sur son roman, **Bonheur d'occasion**. (*Voir Un gros plan sur...*)

Deux créateurs québécois, Claude Lafortune et Marie-Andrée Warnant-Côté, seront présents pour parler de leur art. (*Voir Le salon des invités...*)

Ce qui intéressera certainement la population franco-manitobaine, c'est d'avoir aussi la possibilité de se procurer les dernières publications des Éditions du Blé et des Éditions des Plaines.

Sept livres de langue française du Manitoba seront lancés lors de ce grand festin littéraire: du théâtre, de la poésie, des études, de la littérature pour enfants... De quoi pour tous les goûts.

Du côté des Éditions des Plaines, deux nouveau titres seront lancés. **Manito et Jéronimo** de Maurice Deniset-Bernier et **Tezzero** de Geneviève Montcombreux. "Des livres pour enfants, surtout pour ceux à l'école élémentaire, manquent beaucoup au Manitoba," explique pour justifier leur publication, Annette Saint-Pierre, responsable des Éditions des Plaines.



Charles Gagné et Pierre Trudel dans *Les partisans*, de Rhéal Cenerini. Cette pièce a été publiée avec *Aucun motif* par Les Éditions du Blé.

Pour les Éditions du Blé, on annonce le lancement de quatre livres. Une étude comparative littéraire, une dissertation socio-historique, un recueil de théâtre et un de poésie.

Sur le damier des tombes, d'Alexandre Amprimoz, "un auteur, d'ailleurs, qui habite ici," lance Lionel Dorge, responsable des Éditions du Blé. "C'est une poésie très imagée, qui méritait d'être publiée."

Aucun motif, de Rhéal Cenerini, présente un théâtre qui explore le thème universel de la liberté. Lionel Dorge manifeste "sans être condescendant, une satisfaction de pouvoir publier quelqu'un de si jeune".

Batoche (1870-1910), de Diane Payment, "démontre comment un peuple, qui a dû se déplacer, a essayé de survivre".

Gabrielle Roy et Margaret Lawrence: deux chemins, une recherche, de Terrance Hughes, se résume comme "un livre qui compare deux différents auteurs en regardant des situations quotidiennes dans un milieu géographique précis".

Enfin, le Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest mettra en vente le **Répertoire littéraire de l'Ouest canadien**, qui regroupe les biographies, bibliographies et extraits de textes de 85 auteurs.

Le Salon du livre aura lieu au Collège universitaire de Saint-Boniface.

Roland STRINGER

Un gros plan sur Gabrielle Roy

L'hiver, la guerre, la pauvreté. Cela s'achète à un prix modique dans *Bonheur d'occasion*.

Gabrielle Roy avait bien raison d'annoncer à la productrice du film, basé sur son roman, Marie-José Raymond, qu'elle avait réussi une bonne création. Pour sa part, l'éditeur anglais McClelland a couru peu de risques en affirmant que "Gaby" aurait aimé ce film qui a fait fureur au Festival de film à Moscou, l'été dernier.

Car cette réalisation, de Claude Fournier, reproduit fidèlement à l'écran cette époque, cette société qui avaient inspiré l'auteur. Le film permet d'apprécier, à un autre degré, ce don de pouvoir présenter la simplicité, l'innocence, la vulnérabilité d'un monde qui ne contrôle pas son destin.

Bonheur d'occasion, avec Marilyn Lightstone (Rose-Anna Lacasse) et Mireille Deyglun (Florentine Lacasse), n'est pas un film noir. Pourtant, on en sort avec la crainte de faire un faux pas. Tout l'amour du ciel chez cette famille québécoise n'a pas suffit à trouver le bonheur.

Un film semble s'avérer toujours inférieur au roman. N'empêche que Claude Fournier a réussi, avec cette insistance sur les gros plans de visages, à préserver un caractère très intime et chaleureux! Le rouge à lèvre, les larmes aux yeux, les traits de vieillesse! **Bonheur d'occasion** fait preuve d'une cinématographie digne de l'oeuvre de Gabrielle Roy.

Présenté les 6 et 7 mars, à 20h00, en la salle Martial-Caron du Collège universitaire de Saint-Boniface. Pour tous avec réserve.

R.S.



Marylin Lightstone et Mireille Deyglun dans *Bonheur d'occasion*.

Le salon des invités: écrivain et sculpteur de papier

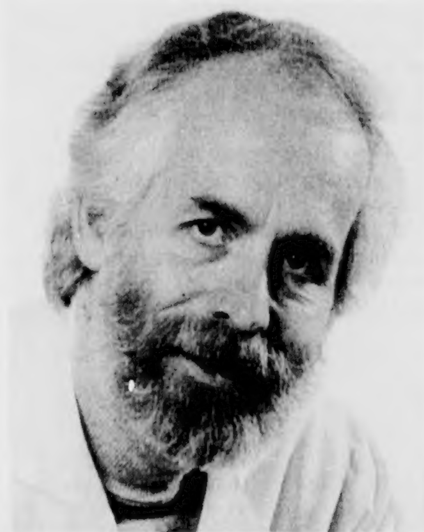
Dans le passé, le Salon du livre au Manitoba avait inclus dans son programme des rencontres avec des écrivains qui font bonne impression dans le milieu littéraire francophone. Cette année ne fait pas exception.

Claude Lafortune et Marie-Andrée Warnant-Côté travaillent dans le domaine du livre depuis déjà plusieurs années. Peu connus au Manitoba, les deux s'intéressent surtout à créer pour les enfants.

Un sculpteur de papier, voilà comment se définit Claude Lafortune. En ouvrant un de ses livres, on comprend bien que cet artiste montréalais passe difficilement sous un autre titre. Avec des ciseaux et de la colle, il donne vie à des personnages, comme la Mère Sainte-Rose Durocher ou François d'Assise, qui ne passent pas inaperçus chez les enfants.

Cet ancien professeur des arts plastiques n'a pas toujours travaillé le papier. Pour "Chez Hélène" et "La souris verte", il a déjà été bricoleur; pour un récital de Jean-Pierre Ferland, il a signé le dispositif visuel; et pour le film "IXE-13" de Jacques Godbout, il a assuré la direction artistique.

Côté littérature, Claude Lafortune publie ses créations depuis 1970. Entre autres, **Ma soeur la terre, Marguerite Bourgeois, La bible en papier** et **La surprise de Dame Chenille**.



Claude Lafortune, sculpteur de papier.

Marie-Andrée Warnant-Côté vise à divertir tout en essayant d'instruire les enfants. Depuis sept ans, elle entreprend l'écriture et l'illustration pour parler aux jeunes du monde imaginaire.

C'est en 1977 que cet écrivain québécois s'est lancé dans l'adaptation de légendes amérindiennes (**Les tours de Maître Lapin**). Ensuite, elle est passée à la traduction. (**L'enchanteur du pays d'Oz** et **Une fleur m'a dit**). L'automne passé, elle a publié le roman **La carnavale**.

Les deux invités seront sur les lieux du Salon le 7 et 8 mars.

R.S.

Femme et ingénieur

Le 4 mars, la journée de la femme, Radio-Canada présentera un film de circonstance.

Il s'agit de trois femmes ingénieurs qui parleront de leur profession, traditionnellement réservée à l'autre moitié de la société.

Entre autres, ce film sur la femme avec un travail scientifique, aborde la question du mariage entre le métier et les responsabilités familiales... "Nous sommes des ingénieurs" est un film qui devrait sûrement intéresser les personnes qui, pour diverses raisons, ne pourront pas participer à la journée pour la femme du 4 mars.

Par ailleurs, on annonce pour la semaine suivante "La cage dorée", un film qui traitera des femmes seules après plusieurs années de mariage. En essayant de présenter des solutions aux problèmes de ces dernières, on expose aussi le piège que connaissent tant de femmes: sombrer dans la résignation et se laisser vieillir.

Le 4 mars à la TV de Radio-Canada.

Français et italien à Saint-Paul's

En fin de semaine, du théâtre pour ceux qui n'ont pas peur de se rendre au Collège Saint-Paul's...

Trois courtes pièces seront représentées en français et une en italien. On annonce **Les beaux-parents** (ou **Il ne faut pas se fier sur les apparences**) de Claude Des Presles; **Les approches du soir** de Michel Suffran; **L'Ours** de Tchekov; et **L'agiara** (**L'urne**) de Pirandello.

En la salle 100, le 2 mars à 8h00.

Brel est vivant

Un hommage à un poète, à un leader, à un homme qui représente plusieurs choses pour les francophones du monde.

Depuis janvier 1981, Danielle Oderra reproduit sur scène le monde Jacques Brel. Une vingtaine de ses chansons et différents textes qu'il a créés durant sa vie. Elle le chante, tandis que son partenaire, Jean Marchand, récite ses textes.

"Je persiste et signe... Brel" n'est pas un spectacle inspiré d'un disque, ni d'un spectacle que le célèbre artiste aurait donné. Plutôt, c'est le résultat d'une longue amitié avec Jacques Brel. Même qu'en 1965, Danielle Oderra avait fait une tournée avec lui...



Danielle Oderra

Au Centre culturel franco-manitobain, les 9 et 10 mars.

Roland STRINGER

CHANGEMENT D'ADRESSE

Nom ....

Nouvelle adresse ....

....

Code postal .....

No d'abonné .....

Envoyez ce coupon, ainsi que l'étiquette portant votre ancienne adresse à **La LIBERTÉ, C.P. 190, Saint-Boniface, R2H 3B4.**

Le CALENDRIER

Jeudi 1

- Le Foyer du CCFM met en vedette Laurent Roy et ses invités.

Vendredi 2

- Le spectacle "Je persiste et signe... Brel", avec Danielle Oderra, sera donné samedi et dimanche, salle Pauline-Boutal au CCFM.

Dimanche 4

- Le Comité des scouts et guides de Saint-Boniface tiendra un déjeuner aux crêpes dans le sous-sol de la Cathédrale entre 9h00 et 14h00.

- La journée de la femme 1984 commencera à 11h45 à l'École Précieux-Sang.

- Les "Associated Choirs of Winnipeg" présenteront le spectacle "Opus 84", à la Salle du centenaire, à 14h30.

Lundi 5

- Le Salon du livre débutera au Collège universitaire de Saint-Boniface.

- Le film "Danton" pourra être vu au Cinéma Main à 20h00.

- Ann Smith exposera "Visions & Shadows" à l'école d'art de l'Université du Manitoba.

Mercredi 7

- L'exposition, "Rooms, journeys, paintings", commencera au Plug-in Art, 175, rue McDermot.

- "Catch the dance" du Ballet royal de Winnipeg aura sa première à 20h00.

- Le premier concert des écoles d'immersion de la Division scolaire de Saint-Boniface aura lieu au gymnase du Collège Beliveau à 19h30.

L'HEBDO-PALMARÈS

Le palmarès français et anglais de la semaine de **Sept heures bonhomme** de Radio-Canada et **Québec Rock** passe à l'antenne de CKSB lors de l'émission **Pulsation**.

Du côté français:

1/1 - **Louise Portal**
T'es parti
2/4 - **Jacques Higelin**
Boogie Rouillé
3/2 - **Jim Corcoran**
Ça tire à sa fin
4/5 - **Michel Rivard**
J'ai peur, j'ai peur
5/3 - **Lucien Francoeur**
Le mal de Montréal
6/9 - **Daniel Lavoie**
Qui va là
7/6 - **Pierre Bertrand**
Ma blonde m'aime
8/7 - **Charlelie Couture**
Local rock
9/8 - **Bill**
Au nom de la loi
10/12 - **Marie Michele Desrosiers**
Parfait

Du côté anglais:

1/2 - **Nena**
99 Luftballons
2/4 - **The Pretenders**
Middle of the Road
3/7 - **The Romantics**
Talking in your sleep
4/5 - **Re-Flex**
The politics of dancing
5/5 - **Eurythmics**
Here comes the rain again

LE FILM DE LA SEMAINE



The Dresser

Les années 40 en Grande-Bretagne. Une troupe théâtrale de tournée essaie de survivre. Seulement, le directeur-fondateur-comédien supporte mal les pressions de l'époque.

The Dresser, de Peter Yates (The Deep), amène le spectateur dans les loges du théâtre durant la deuxième guerre mondiale. Dans le milieu d'une relation entre deux personnes: l'habilleur et le comédien.

Albert Finney (Annie) interprète Sir, l'homme qui a payé le plein prix pour sa carrière. Celui sur qui il dépend, Norman (The Day of the Jackal), est joué par Tom Courtenay. Ces deux comédiens ont déjà été nommés pour des Oscars, même si ce film a à peine percé sur le marché nord-américain.

Le scénario est tiré d'une pièce du même nom de Ronald Howard. Elle a été représentée à maintes reprises à Londres, comme à New York, en 1980. Depuis, cette dramatique a été traduite en 23 langues et se joue partout dans le monde.

Pour le cinéaste Peter Yates, le film offre un portrait fidèle des traditions du théâtre. Aussi, il estime que le film encouragera certainement les gens à vouloir aller au théâtre. Un peu ironique, n'est-ce pas?

R.S.

La Hanover-Taché se dit une ligue améliorée





Le responsable des statistiques dans la Hanover-Taché, Marcel Comeault, a remis à Cliff Peters de Landmark le trophée de la recrue de l'année.

Le gérant des Warriors, Edmond Roch, a présenté au capitaine de la formation de Saint-Malo, Arthur Coulombe, le trophée de la 1ère place au classement de la division Sud. On sait que Grunthal est venu en 2e place, et La Broquerie bon troisième après une défaite contre les Warriors dans le dernier match de la saison régulière.

Pour les éliminatoires, les Habs affrontent les Red Wings, les Warriors rencontrent les Mohawks; dans le Nord, Sainte-Anne-des-Chênes reçoit les Landmark, et Ile-des-Chênes se mesure contre Niverville. Cette première série devrait se terminer assez rapidement, soit avant la fin de la semaine prochaine. Il faut gagner trois des cinq rencontres pour accéder à la finale divisionnaire.

Saint-Malo	19	6	38	Sainte-Anne-des-Chênes	19	7	38
Grunthal	19	7	38	Niverville	14	12	28
La Broquerie	18	8	36	Ile-des-Chênes	14	12	28
Mitchell	10	15	20	Landmark	13	13	26
Saint-Pierre-Jolys	2	24	4	Lorette	1	25	2
Art Coulombe, St-Malo	56	83	139	Ron Freynet, Sainte-Anne	38	58	96
Fern Piché, La Broquerie	43	58	101	René Kaptien, I-D-C	33	35	68
Gil Dubé, La Broquerie	55	37	92	Earl Coleman, Sainte-Anne	28	40	68
Denis Trudel, Saint-Malo	41	45	86	Cliff Peters, Landmark	27	37	64

Pour produire votre déclaration d'impôts, soyez prêts

Êtes-vous vraiment prêts à remplir votre formulaire d'impôts pour l'année 1983? Nous vous proposons cette semaine des étapes à suivre pour vous faciliter la tâche.



Joanne Therrien Sabourin

TAXACTION

La date d'échéance est passée pour recevoir vos feuillets T-4 et vos reçus à l'appui des déductions que vous avez l'intention de demander. Il s'agit de les rassembler et prendre note des documents qu'il vous manque et dont vous avez besoin.

Vous avez également reçu soit la T1 générale envoyée à 6,9 millions de contribuables canadiens ou la T1 spéciale personnalisée, adressée à 7,7 millions de personnes.

Toutefois, si vous produisez une déclaration pour la première fois ou si vous avez changé d'adresse pendant l'année, vous devez obtenir une déclaration d'impôts T1 générale de votre bureau de poste ou de votre bureau de district d'impôt. Au cas où vous vous attendez à un remboursement, le plus vite envoyée, le plus vite vous serez l'heureux récipient d'un chèque de remboursement.

D'abord, vous avez le choix de remplir votre formulaire vous-mêmes ou de le porter chez votre comptable ou votre agent fiscal. Si votre déclaration est assez simple, examinez le formule attentivement pour voir ce qu'il y a de neuf et lisez le guide. Ainsi, vous serez au courant de toutes les exemptions et déductions auxquelles vous avez droit.

Remplissez d'abord le brouillon. Il suffit ensuite de reporter les informations sur l'exemplaire à expédier. Attachez tous vos feuillets de renseignements qui vous ont été remis ainsi que vos reçus. Les déductions qui ne sont pas appuyées peuvent être refusées. La plupart des gens peuvent remplir eux-mêmes leur déclaration.

Mais il est parfois avantageux de faire compléter son formulaire par un expert, surtout si votre situation est compliquée. Il pourra trouver des déductions que vous avez oubliées ou dont vous n'avez jamais pris connaissance. Demandez-lui de vous expliquer ces déductions.

Vous pourrez essayer cette méthode pour une année. Si vous avez pris le temps de vous asseoir avec votre conseiller, vous serez probablement en mesure de la compléter par vous-mêmes au courant des prochaines années.

Mais attention! Il y a toujours des changements dans le système de taxation d'année en année. Si vous n'êtes pas prêts à suivre de près ces changements, il se peut que vous oubliez des déductions importantes.

Dans le cas où vous êtes propriétaires d'une entreprise ou que votre déclaration devienne compliquée, il est à aviser de voir un comptable. Le total des impôts qu'il pourra vous épargner dépassera habituellement le coût de ses services. En tant que propriétaire d'entreprise, vous aurez également droit de réclamer ses frais comme déduction.

Il est à remarquer que le régime d'impôts canadien devient de plus en plus complexe. Un nombre croissant de gens laissent tomber leur bagage dans les mains d'un conseiller-expert. Quel que soit votre choix, il est important de connaître le système de base afin de le suivre à l'année longue.

Si vous apportez votre déclaration chez votre conseiller, soyez préparés. Rangez vos reçus en ordre. Par exemple, les reçus de dons ensemble, vos feuillets de revenus, vos reçus médicaux, etc. Cela facilitera sa tâche, lui sauvera du temps, et par conséquent, vous coûtera moins cher.

La semaine prochaine, nous traiterons de la déclaration générale d'impôts étape par étape.

Le parti libéral du Manitoba élira un chef le 4 mars

Aucun candidat ne s'est encore affirmé

Le parti du "juste milieu" se donnera, dimanche après-midi, un moyen essentiel pour renaître de ses cendres: un chef. Un an et demi après la démission de Doug Lauchlan, Bill Ridgeway ou Sharon Carstairs entreprendra la reconstruction du parti libéral du Manitoba.



Sharon Carstairs. Il faut rebâtir le parti à la base.

À quelques jours du congrès à la chefferie, il apparaît très difficile de prédire qui émergera vainqueur du vote. Il faut dire que les trois candidats en lice ont mené une campagne sans grand profil. *"A very low key campaign"*, pour reprendre les mots de la présidente du parti, Diana Ryback.

Une situation qui ne semble pas vraiment avoir de répercussions sur la participation au congrès. Mme Ryback en attend environ 600 cette fin de semaine. Près de 400 ont déjà payé leur 35$ d'enregistrement. (*800 ont participé au congrès de 1980. Le maximum serait 1 900 délégués.*)

600 délégués, c'est le nombre que la présidente du parti avançait voilà plus d'un mois. Certains la trouvaient trop "optimiste". Mais elle avait parlé à bien des gens et était arrivée à la conclusion que "l'intérêt est définitivement là, même si le parti a été très tranquille. D'ailleurs, si on a organisé un congrès à la chefferie, c'est parce qu'il y a des gens qui voulaient l'élection d'un chef".

Diana Ryback soutient d'autre part qu'il y aura "une bonne représentation provinciale au sein des délégués; un bon mélange entre le rural et l'urbain".

La présidente des libéraux manitobains se déclare aussi "surprise" du nombre de délégués qui viendront au congrès avec "l'esprit ouvert". Une attitude d'ailleurs traditionnelle chez les libéraux. Surtout lorsque aucun candidat ne s'impose d'emblée.

Concrètement, cela signifie que Bill Ridgeway et Sharon Carstairs seront jugés par les délégués à deux occasions importantes: la période de questions/réponses et leur discours. La capacité qu'ils sauront déployer pour convaincre les délégués indécis devrait donc faire la différence.



Bill Ridgeway. Une expérience de chef syndical.

Un projet de constitution

Car sur le plan des idées, les deux candidats principaux ne semblent pas différer beaucoup. Pour eux, le parti doit adopter une approche *middle of the road*.

Bill Ridgeway, 41 ans, fermier à Grosse Isle, ancien syndicaliste et enseignant, va tenter de démontrer aux délégués qu'il dispose de la plus grande expérience pour redonner prestige et crédibilité au parti libéral. Il veut représenter les intérêts du Manitobain moyen en se servant du bon sens, de la coopération et de la conciliation.

Sharon Carstairs, 41 ans, professeur à Saint-Norbert, veut parler du parti d'abord. Elle estime que le manque d'organisation constitue le problème fondamental. Pour le régler, elle fera valoir aux délégués le besoin d'organiser et de revitaliser à partir de la base.

Pour ce qui touche la question brûlante des services en français, Bill Ridgeway estime que seules les cours et la législature doivent en fournir. Par contre, il est en faveur de l'enseignement du français de la maternelle à la 12e année.

Sharon Carstairs adopte une position plus ouverte. Elle croit que les francophones doivent disposer de services en français au-delà des tribunaux et du Palais législatif.

Le troisième candidat est Stephen Zaretski, un fermier de 63 ans, résidant à Dominion City. Il est opposé au bilinguisme.

En plus du choix d'un chef, les délégués seront aussi appelés à amender la constitution du parti, pour donner une meilleure efficacité à l'exécutif. Actuellement, les sept vice-présidents n'ont pas de tâches précises à remplir. L'amendement prévoit que chaque vice-président devra accomplir un travail spécifique (*comme la responsabilité du membership, par exemple*).

Pour fin de discussions, les délégués seront aussi amenés à examiner un projet de constitution pour le parti libéral. "Il s'agit d'une constitution totalement nouvelle," souligne Diana Ryback.

But de la manoeuvre: resserrer les règlements, éliminer les disparités entre les constitutions des associations de comtés. Entre autres. Le tout, évidemment, pour augmenter la crédibilité du parti...

Bernard BOCQUEL

Noël Joyal pourrait rester au Festival

Le pari de l'autofinancement de la fête serait gagné

Noël Joyal, le directeur général par intérim du Festival du Voyageur, avait une ambition: démontrer que le Festival est capable de s'autofinancer. La pari semble gagné.

Le conditionnel reste de mise pour une raison simple: aucun chiffre précis n'est encore disponible. Mais selon les premières indications dont dispose Noel Joyal, "il y a eu plus d'argent de généré que de dépensé"

C'est vraisemblablement vers la fin mars que l'on saura avec certitude si la 15e édition de la fête d'hiver, avec son budget d'environ 600 000$ (*en gros 200 000$ de moins qu'en 83*), a été profitable

La grosse inconnue reste encore la part exacte des profits du casino que le gouvernement donnera au Festival du Voyageur Auparavant, les profits revenaient automatiquement à l'organisation. Mais, dans le but de faire bénéficier plus d'associations, le gouvernement néo a changé les règles du jeu.

Une partie des profits du casino sera donc versée à d'autres festivals de la province. Combien? Tout dépendra du résultat des négociations que le Festival va entamer avec le ministre des loteries, Laurent Desjardins.



Toujours aussi populaire le violoneux Hadley Castille.

"A cause de la question de l'article 23, nous n'avons pas encore pu parler de façon sérieuse, note Noël Joyal. Ce qu'on aimerait, c'est un arrangement a long terme"

La volonté d'obtenir un "arrangement à long terme" est aisément compréhensible "Le casino est la source de revenus probablement la plus importante pour la fête 84," avait déclaré le directeur général par intérim avant la semaine festivalienne.

L'an dernier, le casino avait rapporté 202 000$. Un profit jugé moyen. Cette année, la participation est qualifiée de "bonne à supérieure" par Noël Joyal. "Je pense que le casino va nous mettre dans une situation financière favorable par rapport aux opérations du 15e Festival."

Pour ce qui concerne la participation populaire à toutes les activités du Festival, il l'estime "dans l'ensemble, peut-être un peu inférieure à l'an dernier. Mais c'est une évaluation personnelle." Les relais se seraient remplis à environ 70 pour cent de leur capacité

L'entente expire fin avril

Dans les semaines à venir, les responsables du Festival vont "retourner aux organisations financières et commerciales armés des données financières du Festival 84", dans le but de refinancer les dettes de l'organisation, qui s'élèvent à quelque 800 000$

La salle polyvalente, Le Rendez-Vous, a une hypothèque de 650 000$. De plus le Festival devait, en comptes payables, avant la fête, environ 150 000$, dus largement aux pertes enregistrées par Le Rendez-Vous.

La situation du Rendez-Vous est toutefois jugée "de plus en plus positive" par Noël Joyal. La preuve? "La salle sera louée une vingtaine de jours en mars (...) Il faut signer suffisamment de contrats de location pour prouver à la banque que Le Rendez-Vous est rentable."

Voilà pour la stratégie des responsables du Festival pour tenter d'assainir, une fois pour toutes, les finances de l'organisation.

Quant à l'avenir personnel du directeur général par intérim, qui travaille actuellement au Festival dans le cadre d'un prêt de service, il reste "à déterminer". L'entente expire fin avril, mais c'est "une possibilité" que Noël Joyal, fonctionnaire fédéral, décide de rester à la direction générale de l'organisation

Bernard BOCQUEL

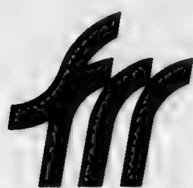


Le grand champion 84 du trophée Andy Desjarlais: Mel Bédard, en compagnie de la Voyageuse officiel, Léona Gaudry et le Voyageur officiel, Neil Gaudry.



Les grands gagnants du concours de barbus. Barbe Festival (Bill Burnett); Moustache seulement (Jacques Gagné); Barbe soignée (Phil Flett); Barbe style voyageur (Nelson Fournier). 55 personnes ont participé au concours 84.

ASSEMBLÉE ANNUELLE



de la
Société franco-manitobaine
les 10 et 11 mars 1984



En cette année, bien spéciale, je vous invite personnellement à votre assemblée annuelle et à célébrer le 15e anniversaire de votre organisme.

Léo Robert
Président

VIVRE EN FRANÇAIS CHEZ NOUS...

ORDRE DU JOUR

ASSEMBLÉE ANNUELLE 1984

Samedi 10 mars 1984 au Collège Saint-Boniface, 200, avenue de la Cathédrale

12h00	Inscription
13h00	Mot de bienvenue
13h15	Procédure
13h30	ATELIERS
15h30	Pause-café
16h00	Plénière (dans le gymnase)

Au Rendez-Vous, 768, rue Taché

17h00	Ouverture des bars
18h30	Banquet (M.C., 15e, musique)

Dimanche 11 mars 1984 au Rendez-Vous, 768, rue Taché

9h00	Inscription
10h00	Ouverture de l'assemblée Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée
10h15	Rapport du président
11h15	Rapport financier
11h30	Présentation du Plan Global
12h30	Dîner libre
14h00	Propositions de l'assemblée
15h30	Élections
16h15	Pause-café
16h30	Prix Riel
17h30	Cocktail et goûter

"VIVRE EN FRANÇAIS CHEZ NOUS"

assemblée annuelle de la SFM, les 10 et 11 mars 1984

PRÉ-INSCRIPTION

Nom: .... Téléphone: ....

Adresse ....

.... Code postal: ....

MEMBRE: **x Nombre de participant(e)s**

CONGRÈS seulement · samedi et dimanche (inclus carte de membre) — Prix 7,50$ ☐

Banquet et soirée seulement — Prix 17,50$ ☐

Congrès, banquet et soirée (inclus carte de membre) — Prix 25,00$ ☐

ÉTUDIANT(E):

Congrès, banquet et soirée — Prix 15,00$ ☐

OBSERVATEUR:

Congrès seulement — Prix 15,00$ ☐

Congrès, banquet et soirée — Prix 32,50$ ☐

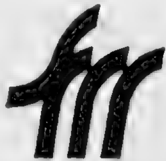
MEMBRE DE LA PRESSE:

Banquet et soirée — Prix 17,50$ ☐

CHOIX DES ATELIERS: (SVP en cocher un)
(Samedi le 10 mars 1984)

Nouvelles technologies ☐
Politique ☐
Éducation ☐
Développement économique à base communautaire ☐

Adresser le chèque (ou le mandat), le formulaire de pré-inscription, le choix des ateliers et les droits d'inscription à:



Société franco-manitobaine
C.P. 145
Saint-Boniface, Manitoba
R2H 3B4
Tél.: 233-4915

Procès-verbal de la réunion générale annuelle de la Société franco-manitobaine tenue le samedi 19 mars 1983, en la salle du Rendez-Vous du 768, rue Taché à Saint-Boniface.

1 -

M. Léo Robert, président de la Société franco-manitobaine, souhaite la bienvenue aux cinq cents membres et invités et fait la présentation du conseil d'administration 1982-1983 après avoir déclaré l'assemblée annuelle de la Société franco-manitobaine officiellement ouverte.

Le Président demande à tous leur collaboration afin que la journée, dont l'ordre du jour est assez chargé, se déroule dans le temps proposé.

2 - PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE

M. Léo Robert, au nom du conseil d'administration propose M. Renald Guay comme président d'assemblée - appuyé de M. Georges Druwé. Tous en faveur. - Adoptée.

Le président d'assemblée donne quelques notes explicatives:

* Les propositions doivent être soumises par écrit avant 14h45.

* Le vote sur ces propositions sera pris en levant la carte bleue qui se trouve dans les trousses.

* Pour ce qui est des élections, les personnes qui désirent poser leur candidature peuvent le faire avant 11h30 en soumettant leur nom appuyé de dix membres de la SFM. Ces candidatures doivent être soumises à M. Normand Dupasquier, président du comité des candidatures.

3 - ORDRE DU JOUR

Le président demande que l'ordre du jour soit adopté gardant cependant ouverte la possibilité que le dîner soit à 12h30 au lieu de midi. L'adoption de l'ordre du jour est donc proposée par M. Olivier Beaudette, appuyé de M. Robin; l'assemblée l'adopte.

4 - PROCÈS-VERBAL 1982

M. Majella Boissonneault propose l'adoption du procès-verbal de la réunion générale annuelle des 20 et 21 mars 1982 qui a été tenue au Collège universitaire de Saint-Boniface. M. Léo Robert appuie, l'assemblée l'adopte.

5 - DISCOURS DU PRÉSIDENT, Léo Robert

Le défi pour nous, au Manitoba, est le suivant: "Nous devons développer des régions francophones fortes où nous nous sentons chez nous. Cela sera possible dans la mesure où nous continuerons d'exprimer notre volonté de vivre en français. Je crois que cette volonté de vivre en français au Manitoba constitue la toile de fond de la SFM. C'est pour cela qu'elle revendique les droits des francophones auprès du gouvernement provincial et qu'elle est orientée vers le développement communautaire. La volonté de vivre en français doit être partagée par tous et chacun de nous. De là notre slogan, cette année: "Soyez du nombre".

6 - RAPPORTS D'ACTIVITÉS

1982-1983 présenté par M. Léo Robert, appuyé de M. Louis Gosselin. Ce rapport est adopté après avoir ajouté à: "Rencontres avec les politiciens": M. Robert Bockstael, député de Saint-Boniface - avec nos excuses pour l'oubli - M. Gérald Hamel suggère que cette correction et les excuses soient publiées dans La LIBERTÉ.

Questions:

* Le Professeur Kear demande que les dernières propositions envoyées à Ottawa par le procureur général de la province, M. Roland Penner, propositions concernant les ajouts à l'article 23 de l'Acte du Manitoba, soient publiées dans La LIBERTÉ - M. André de Leyssac appuie la demande.

7 - RÉALISATIONS 1982-1983 & PROGRAMMATION 1983-1984

1) Planification et Recherche - Développement politique

Cette planification est proposée à l'adoption par M. Léo Robert qui est appuyé par M. Guy Jubinville.

Questions:

* M. Emile Péloquin: La SFM a fait un travail excellent dans la publication des réalisations et de la planification; la SFM évolue d'une façon vraiment positive, mais cependant il demeure une lacune assez sérieuse qu'il faudrait s'efforcer de résoudre dans le futur. Je trouve regrettable que la SFM n'ait pas pu produire avant l'assemblée annuelle une série de principes ou de politiques qui pourraient être présentés à l'assemblée annuelle pour ratification. C'est-à-dire reconnaître l'assemblée annuelle comme étant une puissance absolue de la SFM plutôt que l'assemblée qui ne fait que bénir les dossiers.

2) Développement économique

Cette planification est présentée par M. Rémi Smith, membre du conseil d'administration qui le présente à l'adoption comme publié dans La LIBERTÉ et dans le dépliant. M. Fernand Rondeau l'appuie. - ADOPTÉE. -

3) Développement communautaire

M. Daniel Fortier, appuyé de M. Daniel Bouchér et de M. Fernand Rondeau, propose pour adoption la planification du secteur en développement communautaire telle que publiée.

Questions:

* Dominique Kerbrat, curé du Sacré-Coeur, adresse ses remerciements à la SFM de s'être penchée sur ceux qui demeurent de l'autre côté de la Rouge et regrette de ne rien voir au sujet des Métisses. En 1985, nous allons célébrer le 100e anniversaire de la mort de Louis Riel alors que des centaines de mes confrères de Saint-Laurent, de Saint-Eustache s'anglicisent à Winnipeg, il semble qu'on pourrait faire plus pour ces personnes-là. - M. Georges Forest appuie.

* Mme Alice Labelle, présidente de la FAFM, remercie très profondément la SFM qui depuis 1980 rend d'innombrables services à la Fédération, et ajoute en particulier qu'un de leurs objectifs est d'accroître le nombre de leurs membres. Si les organismes franco-manitobains nous impliquaient davantage dans leurs décisions, cela aiderait à assurer notre crédibilité et attirerait davantage des clubs franco-manitobains de conclure Mme Labelle.

* M. l'abbé Aimé Décosse suggère que si les intervenants s'identifient non seulement par leur nom mais aussi par leur domicile; plusieurs d'entre nous se plaignent qu'il n'y a pas assez de représentants ruraux au conseil d'administration de la SFM, si les intervenants s'identifiaient, on apprendrait à les connaître et quand on voterait, on pourrait le faire plus intelligemment.

* M. Roger Bilodeau de Saint-Boniface tient à faire remarquer au sujet du dossier de la Constitution canadienne que depuis avil 1982, nous avons un nouvel article 23 qui est celui de la charte sur l'éducation. M. Bilodeau pose donc la question à la SFM, à savoir: Si elle a connaissance de projets de la FFHQ ou si elle a des projets en vue de clarifier l'article 23 de la Charte canadienne sur les droits à l'éducation et voir si les communautés franco-manitobaines ont la possibilité et le droit de gérer leurs propres écoles et même leurs propres divisions scolaires.

M. Bilodeau souligne qu'il est important de savoir qu'il y a deux articles 23: celui de l'Acte du Manitoba que l'on discute actuellement avec M. Penner et celui de la Charte canadienne des droits qui contient des droits potentiellement très forts pas seulement pour ici mais pour toutes les minorités francophones au Canda.

M. Léo Robert - Avec la FFHQ, nous travaillons de concert avec les autres organismes des minorités officielles au Canada pour assurer une interprétation assez positive sur l'article 23 de la Charte canadienne; et nous avons un autre document à l'intérieur de la province pour s'assurer un plus grand contrôle sur nos propres structures scolaires.

Planification 1983-1984

M. Léo Robert en propose l'adoption et est appuyé par M. Desrosiers. L'assemblée est en faveur. - Adoptée -

8 - RATIFICATION DES CHANGEMENTS AUX RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX:

Les changements aux règlements généraux tels que publiés dans La LIBERTÉ sont proposés globalement par le président au nom du conseil d'administration. Le président d'assemblée rappelle aux membres qu'ils disposent au moins d'une heure pour discuter des changements aux règlements généraux; que trois domaines pourraient être contentieux, soit: la façon d'amender les règlements, l'âge des membres et le poste de conseiller jeunesse. Aussi, il demande à l'assemblée d'apporter sur le plancher autres points pour discussion.

Article 4 - Siège social

* Proposé par M. Olivier Beaudette - appuyé de M. Georges Forest - SAINT-BONIFACE au lieu de Winnipeg. - ADOPTÉE. -

Article 6 - Membres

* Proposé par M. Ernest Molgat - appuyé de M. Eugène Laberge

(a) i) - Toute personne d'expression française, résidant au Manitoba, âgée de 16 ans ou plus et ayant acquitté la cotisation annuelle.

105 votes POUR
91 votes CONTRE - ADOPTÉE. -

* Proposé par M. Georges Forest - appuyé de M. Bohémier

(b) - si tel est le désir de 10 personnes présentes, par scrutin secret. - MOTION DÉFAITE -

Article 7 - Conseil d'administration

* Proposé par M. Rémi Smith - appuyé de M. René Piché

(a) - Que l'on ajoute à l'article (10) a) "pour avoir droit de vote au conseil d'administration le membre doit être âgé d'au moins 18 ans". - MOTION DÉFAITE -

* Proposé par M. Michel Roy et appuyé par M. Emile Péloquin
(c) vii) un conseiller jeunesse âgé de 16 à 25 ans. - ADOPTÉE -

Article 11 - Conseil exécutif
* Proposé par M. Jacques Forest - appuyé de Mlle Diane Trahan

(b) - Que les mots "le" ou "la" soient utilisés dans le texte des règlements généraux afin d'éliminer l'aspect sexiste. - ADOPTÉE -

Article 12 - Fonctions
(e) Président sortant de charge ayant droit de vote

* Proposé par le Dr Gérard Archambault - appuyé de M. Georges Forest
- Que l'amendement proposé concernant le président sortant de charge soit éliminé et que l'on garde le statu quo. - MOTION DÉFAITE -

(g) Conseiller jeunesse

* Proposé par M. Emile Péloquin - appuyé de M. Georges Forest
- Que la section 12. (g) sur le conseiller jeunesse ainsi que 10. (c) vii) soient éliminées. - MOTION DÉFAITE -

Article 15 - Bureau central et ses fonctions
* Proposé par M. Emile Péloquin - appuyé par M. le Juge Alfred Monnin
- Qui se lirait comme suit: "Il doit exécuter toutes les fonctions et les tâches qui lui seront dictées de temps à autre par le conseil d'administration, et suivre les politiques fixées **par l'assemblée générale** et le conseil d'administration. - ADOPTÉE -

L'ensemble des règlements généraux, tels qu'amendés, sont adoptés par l'assemblée générale.

9 - RAPPORTS FINANCIERS 1981-1982 et ÉTAT FINANCIER au 31 décembre 1982

M. Majella Boissonneault propose que le rapport financier des vérificateurs de la firme Forest, Guénette, Chaput pour l'exercice financier allant du 1er avril 1981 au 31 mars 1982 soit adopté, tel que publié. M. Boissonneault est appuyé par M. Guy Jubinville.
- ADOPTÉE -

L'état financier du 31 décembre 1982 est reçu pour information.

Vérificateurs pour l'année 1983-1984:
M. Majella Boissonneault propose que la firme Forest, Guénette, Chaput soit retenue pour l'année financière 1983-1984, appuyé par M. Edmond Beaudry. - ADOPTÉE -

Le président d'assemblée, Me Renald Guay, présente les dignitaires manitobains et hors province ainsi que les présidents des associations franco-manitobaines invités officiels à cette réunion générale annuelle.

10 - SESSION OUVERTE:

- Le Président d'assemblée donne la parole à l'assistance.

* M. André de Leyssac fait quelques remarques sur la SFM auxquelles répond M. Léo Robert, président.

* M. Lucien Loiselle, président du Centre culturel franco-manitobain, sur le multiculturalisme et le comité interculturel du gouvernement manitobain.

M. Loiselle désire mentionner à l'assistance que le conseil d'administration du CCFM lui a donné le mandat de bien faire comprendre à la communauté et aux personnes rassemblées que les éléments de participation au comité interculturel sont complètement conditionnés par les directives que l'assemblée annuelle de la SFM pourrait donner à son exécutif de participer ou non à ce comité interculturel.

M. Loiselle fait lecture d'une motion adoptée par le conseil d'administration du CCFM et qui se li comme suit:

"- Que le Centre culturel franco-manitobain, comme représentant de l'élément culturel franco-manitobain, soit prêt à siéger au conseil interculturel du Manitoba moyennant les réserves (conditions suivantes);

(1) que le préambule de l'acte d'incorporation reflète le principe de bilinguisme, français et anglais, au Manitoba;
(2) que le représentant du CCFM soit assuré d'un siège au comité à titre de vice-président;
(3) que l'on fasse valoir au gouvernement que nous sommes prêts à siéger au conseil, mais que nous croyons essentiel au développement de notre communauté la mise sur pied d'une direction francophone au sein du ministère des affaires culturelles et du patrimoine;
(4) que notre participation au conseil n'empêche en rien que les institutions et organismes en place aient leur accès direct avec les instances gouvernementales.

M. Loiselle rappelle que cette motion du CCFM n'est valable en autant que l'assemblée indique qu'il y aurait participation de la communauté franco-manitobaine au comité interculturel.

* M. Marcel Lécuyer fait part d'une proposition votée lors du colloque annuel de la FPCP sur les structures scolaires.

* Mme Jacqueline Roy rappelle certaines promesses de M. Pawley lors de la dernière assemblée annuelle lorsqu'il était notre invité;

* Professeur Kear sur le projet proposé concernant les amendements sur l'article 23;

* M. Gérard Gagnon - qu'étant donné les exigences de temps et d'énergie du poste de la présidence de la Société, que l'on considère une certaine rémunération.

* M. Roger Lafrenière qui fait un appel aux Franco-Manitobains de vivre en français et de faire leurs demandes en français particulièrement au gouvernement qui devra y répondre puisque le français est reconnu dans cette province.

* M. Gérald Pantel au sujet des services en français.

11 - PROPOSITIONS DE L'ASSEMBLÉE:

(1) Résolution du Conseil de la Coopération du Manitoba
Proposée par M. Olivier Beaudette, président du CCM, appuyé de M. Louis Molin:

ATTENDU que le Conseil de la Coopération du Manitoba oeuvre au sein de la communauté francophone depuis trente-sept ans et a à coeur le développement économique des coopérateurs francophones, et

ATTENDU que le Conseil de la Coopération du Manitoba poursuit des objectifs semblables à la Société franco-manitobaine de francisation et de développement économique de la population francophone, et

ATTENDU que le Conseil de la Coopération du Manitoba par son travail d'éducation populaire tant au niveau régional et provincial, soit dans le concours international des jeunes, les cours de formation aux volontaires du mouvement coopératif et la promotion des valeurs coopératives.

QU'IL SOIT RÉSOLU:
- que la Société franco-manitobaine appuie le Conseil de la Coopération du Manitoba dans ses objectifs, et
- que la Société franco-manitobaine témoigne de sa solidarité en envoyant, à l'occasion, des lettres d'appui à la demande du Conseil de la Coopération à nos gouvernements et autres organismes.

- ADOPTÉE -

(2) Résolution proposée par M. Pierre La Roche qui est appuyé de M. Guy Jubinville:
ÉTANT DONNÉ que la population franco-manitobaine ne semble pas reconnaître totalement la SFM comme son porte-parole officiel, avec un mandat précis; il est proposé que l'on déclare que **la Société franco-manitobaine soit reconnue une fois pour toute, comme Association-Maîtresse, avec un mandat exclusif de veiller à ce que toute organisation franco-manitobaine fasse son travail et le fasse bien et non de rivaliser contre elle ou entre elles.** - ADOPTÉE -

(3) Résolution proposée par M. Pierre La Roche, appuyé de M. Guy Jubinville
ÉTANT DONNÉ qu'il y a une municipalité de projets de toutes sortes, parrainés par les différents organismes; et qui semblent constamment entrer en conflit, il est proposé que **la SFM voit à la coordination totale de l'horaire de tous ces projets.** - ADOPTÉE -

(4) Résolution proposée par M. Georges Forest, appuyée par M. Dominique Kerbrat, omi:
ATTENDU qu'en 1985, le Manitoba célèbrera le centenaire de la mort de Louis-Riel, père du Manitoba;

ATTENDU que l'Union nationale métisse a mis sur pied le "Comité du centenaire Louis-Riel 1985";

IL EST PROPOSÉ que l'assemblée générale de la SFM donne son appui au dit comité. - ADOPTÉE -

(5) Résolution proposée par M. Paul Baril - appuyé par M. Germain Perron
ÉTANT DONNÉ QUE:
- un des buts de la SFM est de promouvoir l'épanouissement et le développement de l'éducation de la population d'expression française au Manitoba;
- un des objectifs du dossier de l'éducation est de voir à ce que les écoles françaises soient gérées par la communauté francophone;
- la SFM a déjà assumé de coordonner l'étude des structures visant le contrôle des écoles françaises;
- le gouvernement manitobain projette de remanier les structures scolaires actuelles;

IL EST PROPOSÉ que la SFM assume la responsabilité du dossier et alloue les ressources humaines et financières voulues afin de s'assurer que les organismes impliqués (FPCP, EFM et autres) atteignent l'objectif défini par la Société franco-manitobaine. - ADOPTÉE -

(6) Proposition faite par M. Marcel Lécuyer qui est appuyé de Mme Marthe Lemarbre
ÉTANT DONNÉ que la Fédération provinciale des comités de parents, lors de son dernier colloque annuel, a reçu le mandat d'assumer le leadership vis-à-vis la promotion de nouvelles structures scolaires;

ÉTANT DONNÉ que les structures scolaires actuelles ne permettent plus aux francophones de gérer leurs écoles;

QU'IL SOIT RÉSOLU que la Société franco-manitobaine appuie fortement toute démarche de la FPCP ayant pour but d'obtenir un maximum de contrôle sur nos institutions scolaires.
- ADOPTÉE -

(7) Proposition par Robert Mousseau, appuyé de Ginette Péloquin
Que la maison franco-manitobaine soit reconstruite durant la prochaine année et que les media ainsi que les assemblées publiques servent dans le processus de cette reconstruction.

Après discussion et intervention de M. Léo Robert, nous avons un autre **motion**: proposée par Mme Claudette Savard qui est appuyée de M. Michel Roy:
- Que cette proposition soit référée au conseil d'administration. - ADOPTÉE -

(8) Proposition par M. Michel Roy - appuyé de M. Gilbert Arbez
- Que la jeunesse franco-manitobaine soit priorisée dans la planification et la réalisation dans les dossiers: Planification et recherche, développement économique et développement communautaire et ceci conjointement avec le Conseil jeunesse provincial.
- ADOPTÉE -

(9) Proposition par M. Gérald Pantel - appuyée par M. Rémi Smith
ÉTANT DONNÉ les exigences de temps et d'énergie que nécessite le poste de la présidence de la Société franco-manitobaine, et

ÉTANT DONNÉ les ressources de cette Société;

IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration puisse fixer une rémunération raisonnable pour le ou la président(e) de la SFM afin de le (la) dédommager et d'encourager le plus grand nombre de candidats à ce poste. - ADOPTÉE -

(10) Proposition par le Professeur A. Kear, appuyé par M. André de Leyssac
- Que les mots "et scolaire" soient ajoutés à l'article 23.2 (4) proposé par la SFM au gouvernement Pawley.

Après les interventions, il est proposé par M. Laberge, appuyé de M. Lafrenière - Que cette proposition soit référée au conseil d'administration. - ADOPTÉE -

(11) Proposé par le Professeur A. Kear, qui est appuyé par M. Georges Forest
Que les annexes A et B de l'avant-projet, modifications proposées à l'Acte du Manitoba soient publiées, dès que disponibles, dans La LIBERTÉ. - ADOPTÉE -
(12) Proposition par M. Lucien Loiselle, appuyé de M. Charles Gagné
Vu que le gouvernement manitobain met la communauté franco-manitobaine face à fait accompli, c'est-à-dire la formation du comité interculturel;

Vu que le gouvernement manitobain consulte la Société franco-manitobaine au sujet de ce dossier;

Vu que les Franco-Manitobains se voient dans l'obligation de s'allier avec les autres communautés minoritaires de la province;

IL EST RÉSOLU que la communauté négocie, par le truchement de la Société franco-manitobaine, en consultation avec les présidents des associations franco-manitobaines, sa participation éventuelle au comité interculturel selon l'esprit de la résolution du CCFM.
- ADOPTÉE -

12 - ÉLECTIONS

Président(e) d'élection: M. Daniel Fortier propose que Mme Claudette Savard soit présidente d'élection; Mme Hélène Martin appuie. L'assemblée est en faveur.

- ADOPTÉE -

Rapport du Comité des candidatures:
M. Normand Dupasquier, président du Comité des candidatures présente les membres, soit: M. Daniel Boucher, membre du conseil d'administration; M. Henri Bouvier, de Saint-Léon; M. Georges Prescott, de Sainte-Anne-des-Chênes; Mme Jacqueline Roy, de Saint-Pierre-Jolys.

Après avoir rappelé les critères de sélection établis pour le choix des candidats au conseil d'administration, le président, au nom du comité des candidatures propose:

- à la présidence: M. Léo Robert, de Saint-Vital;
- à la première vice-présidence: M. Roger Dubois, de Saint-Norbert;
- aux postes de conseillers:
  - Mlle Lucille Blanchette, Saint-Boniface
  - J. Joe Desrosiers, Saint-Boniface
  - M. Gérald Grenier, Notre-Dame-de-Lourdes
  - M. Guy Lacroix, Lorette
  - Mlle Rachel Massicotte, Saint-Boniface
  - Mme Annette Roy, Saint-Boniface (représentée par Mme Corrine Hochman)
- conseiller jeunesse: M. Régis Labossière, Saint-Boniface

Chaque candidat et candidate présentent leur point de vue quant au rôle qu'il ou elle pourrait jouer si élu(e) au conseil d'administration.

Sont élus:

- Président, par acclamation, M. Léo Robert pour une année;
- Premier vice-président, par acclamation, M. Roger Dubois, pour un mandat de deux ans;
- Conseillers et conseillère: Mlle Lucille Blanchette (2 ans); M. Guy Lacroix (2 ans); M. Gérald Grenier (2 ans);
- Conseiller jeunesse pour deux années: M. Régis Labossière.

13 - ORATEUR INVITÉ,

M. Serge Joyal, Secrétaire d'État, qui a livré un message fort et encourageant tant au niveau moral que promesse financière pour la communauté franco-manitobaine. ... Ne vous découragez pas... ce que je vous demande, c'est de ne pas lâcher. Continuez, on sera là pour vous appuyer, de dire M. Joyal. L'assemblée a fortement applaudi son orateur invité.

Levée de la séance à 17h30.

La 14e assemblée annuelle se termine par un banquet avec la présentation du PRIX RIEL et une soirée dansante.

Les récipiendaires du PRIX RIEL 1983 sont:

M. Michel McDonald, pour Manif 82;
M. Marcien Ferland, pour Les Batteux;
Mme Cécile Mulaire, pour Bicolo;
M. Georges & Mme Florence Beaudry, pour la Guignolée;
Mme Irma Gauthier, pour son recueil de souvenirs

RAPPORT DES VERIFICATEURS

Société Franco-Manitobaine
(Incorporée selon les lois du Manitoba)
St-Boniface, Manitoba

Fonds de capital
Bilan
au 31 mars 1983

Tableau "1" — Actif

Encaisse et dépôts - La Fédération des Caisse Populaire du Manitoba - Note "2"		$ 21,940
Placements		
Dépôts à terme - Note "2"	$20,000	
Bons du Canada - Note "2"	7,000	
Prêts - Presse Ouest Ltée	16,500	
Prêts - La Maison Franco-Manitobaine Ltée	56,550	100,050
		$121,990

Passif

A court terme		
Montant dû Fonds Administration et Programmes		$ 18,706
Surplus		
Solde, au début de l'année	$91,101	
Surplus de l'année - Tableau "3"	12,183	103,284
		$121,990

Tableau "3" — Fonds de capital

Etat de revenus et dépenses

année terminée le 31 mars 1983

Revenus		
Dons - Coups de pouce		$28,262
Intérêts		10,327
Dons - Fonds de construction		1,050
Divers		810
		40,449
Dépenses		
Dons - Presse Ouest Ltée	$28,262	
Frais de banque	4	28,266
Excédent des revenus sur les dépenses		$12,183

Tableau "2" — Administration et Programmes

Bilan

au 31 mars 1983

Actif

Actif à court terme		
Comptes recevables		$109,765
Dû par le fonds de capital		18,706
Dû par la Maison Franco-Manitobaine Ltée		9,149
		$137,620

Passif

Passif à court terme		
Encaisse et dépôts à la Fédération des Caisses Populaires du Manitoba Inc.		$ 24,032
Comptes payables		83,935
		107,967
Surplus (deficit)		
Solde au début de l'année	$(4,346)	
Surplus de l'année - Tableau "4"	33,999	29,653
		$137,620

Tableau "4" — Etat de revenus et dépenses

Revenus			
Contribution - Secrétariat d'Etat			$627,000
Octrois - Secrétariat d'Etat - Article 23 de l'Acte du Manitoba			102,944
Octrois - Gouvernement du Québec			13,010
Octrois - Gouvernement du Manitoba			2,323
Revenus des programmes			10,114
Assemblée annuelle			3,644
Secrétariat et divers			2,016
			761,051
Dépenses			
Frais généraux de fonctionnement			
Salaires et avantages sociaux	$77,274		
Impression, timbres et papeterie	28,529		
Loyer	22,920		
Assemblée annuelle	22,084		
Téléphone et télégramme	8,350		
Achat d'équipement et location	6,564		
Représentation et réunions	6,045		
Frais professionels et assurance	5,757		
Organisation locaux nouveaux	4,547		
Frais de déplacements	3,591		
Annonces	2,563		
Divers	[illegible]		
Cotisations et dons	815		
Frais bancaires	[illegible]	[illegible]	
Coordination			
Salaires et avantages sociaux	[illegible]		
Frais de déplacements	[illegible]	[illegible]	
Etat de revenus et dépenses (suite)			
Développement communautaire			
Salaires et avantages sociaux	$87,242		
Frais de déplacements	10,316		
Réunions et rencontres	7,845		
Bureaux régionaux	4,131		
[illegible]	3,431		
Publicité	1,247	116,212	
Développement économique			
Salaires et avantages sociaux	$69,111		
Frais de déplacements	8,833		
Bureaux régionaux	4,067		
Réunions et rencontres	3,595		
Publicité	2,684	99,290	
Développement loisirs			
Salaires et avantages sociaux	$12,916		
Projets animateurs	3,109		
Personnes ressources	1,341		
Frais déplacements	717		
Réunions et rencontres	231	18,314	
Développement préscolaire			
Salaires et avantages sociaux	$25,910		
Centre de ressource	3,477		
Frais de déplacements	1,584		
Personnes ressources	1,420		
Réunions et rencontres	1,128		
Publicité	254	33,773	
Planification et recherche			
Salaires et avantages sociaux	$65,383		
Personnes ressources et frais d'avocats	99,883		
Activites et programmes	20,700		
Recherche, documentation et diffusion	9,405		
Projet développement communautaire	7,104		
Publicité	5,285		
Frais de déplacements	3,955		
Réunions et rencontres	2,973		
Projet concertation	350	215,038	
Information			
Salaires et avantages sociaux	$14,667		
Publicité	5,883		
Recherche et documentation	1,817		
Livres et journaux	720	23,087	
Perfectionnement des cadres			
Activités et programmes		11,243	756,613
Excédent des dépenses sur les revenus de l'année avant revenus et dépenses extraordinaire			4,438
Revenus extraordinaire - assurance mobilier		$41,000	
Dépenses extraordinaire - mobilier		11,439	29,561
Excédent des revenus sur les dépenses			$ 33,999

A notre avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de votre société au 31 mars 1983 ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

St-Boniface, Manitoba,
le 8 août 1983.

Forest Guenette Chopin
Comptables agréés.

Le Festival noir sur blanc d'Hubert Pantel (fin)

Le 15e Festival a rendu bien du monde heureux. En voici quelques-uns, des artistes, des farceurs et des étudiants.









Les gagnants du concours de violon. Crystal Plohman, de Glenboro (au centre), Doug Muirhead de Portage-la-Prairie (à gauche) et Gary Lepine de Portage-la-Prairie.



Société franco-manitobaine

RAPPORT DU COMITÉ DES CANDIDATURES

Candidats pour les postes à combler au conseil d'administration de la Société franco-manitobaine

Le comité des candidatures propose:

À la présidence	**Rémi Smith**
À la deuxième vice-présidence	**Marc Beaudry** **Marie-Marthe Guenette**
Au poste de secrétaire-trésorier	**Roseline Ferré**
Au poste de conseiller (deux postes à combler)	**Roger Lafrenière** **Lionel Robert**

D'autres noms s'ajouteront à ceux-ci au courant des prochains jours. L'assemblée annuelle de la Société franco-manitobaine se déroulera les 10 et 11 mars 1984.

À L'AFFICHE du 3 au 9 mars

Samedi

À 13h00: Coupe du monde de ski alpin, commentée par Serge Arsenault

À 19h00: C'est de Calgary que vous parviendra La soirée du hockey au cours de laquelle les Flames affronteront les Canadiens

Dimanche

À 17h05: Il sera question de la nouvelle définition de l'obésité à l'émission Science Réalité.

À 17h30: Saint-Paul affronte Louis-Riel dans le cadre de Génies en Herbe. Un match passionnant, animé par Pierre Chevrier et réalisé par René Charrier.

À 19h50: Aux Beaux Dimanches, Place au théâtre avec la pièce: La pepinière, première d'une série de cinq, tirée de faits divers. Cette pièce relate comment un groupe de locataires démunis ont pu s'unifier et prendre conscience de leur force

Et à 20h50: Nous vous proposerons un documentaire fantaisiste, construit comme une immense bande dessinée dans laquelle une intrigue provoque des rencontres entre divers créateurs

Lundi

À 18h30: Berthe apprend les conclusions de son conseiller sur sa gestion de la boulangerie. Pour les connaître à votre tour, ne manquez pas le nouvel épisode du feuilleton Terre Humaine

À 19h30: Pile ou Face

À 20h00: Phare Ouest brossera le portrait de Léo Robert, président de la SFM, et cherchera à déterminer comment la vie publique affecte la vie privée. Une réalisation de Richard Simoens

À 23h10: Les mélomanes ne manqueront pas la biographie romancée du grand compositeur qu'était Berlioz.

Mardi

À 19h00: À l'affiche de Télésélection: Une affaire d'hommes, un drame avec Claude Brasseur et Jean-Louis Trintignant. Voyant qu'un de ses amis est accusé de meurtre, un commissaire de police mène une enquête parallèle à celle menée par les représentants de l'ordre

À 22h10: Dans le cadre de Rencontres, Marcel Brisebois s'entretiendra avec Eva de Vitray-Meyerovitch, une éminente spécialiste de l'Islam

Mercredi

À 18h00: Ne manquez pas le nouvel épisode du feuilleton: Le temps d'une paix.

À 19h00: Télé-Point vous présentera deux reportages d'actualité, l'un sur l'Assemblée générale annuelle de la Fédération des comités de parents, l'autre sur le Congrès du parti libéral du Manitoba Réalisation: Maurice Auger

Et à 20h00: Vous retrouverez Richard Chamberlain et Rachel Ward dans le 6e épisode de la saga Les oiseaux se cachent pour mourir

Jeudi

À 19h00: À l'affiche des Grands Films, Le dernier des géants, un western qui repose sur la légende de John Wayne, et qui sera le dernier film interprété par ce merveilleux acteur américain

À 22h10: À Guichets Fermés, nous vous présenterons la 2e épisode du téléroman, Duo du clocher, réalisé par Léo Foucault. Intitulé Le métier de nuit, cet épisode est tout aussi hilarant que dramatique

Vendredi

À 18h30: La cage dorée, une émission spéciale destinée aux femmes. Ce film nous relate la vie de deux femmes qui traversent des situations difficiles auxquelles elles n'ont pas été préparées

À 19h00: Pierre Nadeau vous présentera des documents visuels d'événements qui se sont produits Il y a déjà 20 ans, notamment le conflit Grecs-Turcs à Chypre

À 20h00: Théophile est terrassé par une crise cardiaque. S'en remettra-t-il? Vous le saurez en regardant la 4e épisode de la version télévisée des Plouffe.

Et pour finir la soirée en beauté: Bons baisers de Hong Kong, c'est ce que vous souhaiteront les Charlots à 23h40 au cours de la comédie que nous vous inviterons à ne pas manquer.

Et du lundi au vendredi à 18h00: Ce Soir, avec Pierre Chevrier et François Riopel, une réalisation de Donald Hétu.



LE CARNET DES PROFESSIONNELS

Avocats-Notaires

Assureurs

Comptables

Optométristes

LES PETITES ANNONCES

NOUVELLE MAISON: 1072 pieds carrés, bungalow de 3 chambres à coucher, baie Dubuc, seulement 50 000$. Composez le 255-7510 Agence Ronald Ducharme.
-326-

SAINT-VITAL: Lot de construction, 60 x 103 avec maison plus âgée, 26 900$. Composez le 255 7510 Agence Roland Ducharme.
-327-

À VENDRE: Parc Windsor, 3 chambres à coucher, très bonne état, salle de famille et chambre à coucher au sous-sol près de l'école Lacerte. Léo Grouette au 257-2528 DELBRO.
-341-

SONGEZ-VOUS CONSTRUIRE UNE NOUVELLE MAISON? NOUS VOUS PROPOSONS DE TRÈS BEAUX LOTS BOISÉS SITUÉS À 12 MILLES DE L'HÔTEL DE LA MONNAIE. LES SERVICES D'ÉGOUTS, D'EAU SOUS PRESSION, GAZ NATURELLE, LOT ARPENTÉ, ETC. PRIX RAISONNABLE. APPELEZ PAUL CHEZ PAUL'S REALTY AU 1-883-2434.
-286-

À VENDRE: Séchoir à gaz, bonne condition, prix 100$. Tél.: 233-2520.
-332-

À VENDRE: Maison à deux étages à Saint-Malo sur la rue de l'Église. SVP appelez au 1-237-6098
-333-

RECHERCHE: Gardienne à Saint-Vital pour enfant de dix mois. Appelez Pat au 257-2248, après 18h00.
-334-

À VENDRE: Régrigérateur et poêle Westinghouse "Harvest Gold" 500$, un chesterfield et une chaise french provincial 250$, 2 tables de bout 10$ chacune, 2 tables de coin 10$ chacune, un bureau antique avec 3 tiroirs 40$, 1 ensemble de salle à diner de 6 pièces 250$, paravant 5$, un micro-onde de marque Litton Moffat 250$, une table à tappisser 20$, planche d'extension pour peinture 10$, 2 chaises occasionnelles 10$ pour les deux, 2 éventails électrique de 20 pouces 15$ chacune, une porte pliante 2'5" x 6'7" 10$, tablettes de salle de bain 10$, séchoir pour cheveux 15$. Appelez au 253-9142
-335-

À LOUER: Rue Ritchot, 2 chambres à coucher, 250$ par mois. Appelez le 237-1218
-336-

À VENDRE: Maison de trois chambres à coucher, avec revenu. Vente privée. Tél.: 233-4345, après 16h00
-330-

À VENDRE: SAINT-ADOLPHE - Pour les amis de la nature sur 4 acres paysagés - 1400 p★ très moderne, cond. A+, garage double avec isolant, sous-sol développé à l'épreuve de l'inondation et border d'un ruisseau. Prix 89 500$
PARC WINDSOR: Placement superbe, duplex à 3 ch. à coucher, état immaculé, revenue 800$, services indépendant. Prix 67 500$.
SAINTE-AGATHE: Lot 107 x 150 avec services, près de l'école, rue Lemoine, prix 8 900$. Composez le 269-4179 Pat St-Vincent Agences Alexandre.
-339-

À VENDRE: mocassins, faits à la maison, en fourrure brune et peau de cheval; grandeur 8 ou 9 (pour homme ou femme). 50$ ou meilleure offre. Tél.: 247-4823 le jour ou 255-8319 le soir.
-316-

VENTE PRIVÉE: Maison de 20 ans avec garage attenant, 2 chambres à coucher, sous-basement avec chambres à coucher. Bien située au village de Saint-Jean-Baptiste sur un lot de 60 x 126. On demande 50 000$. Composez le 1-746-8227 Germain
-318-

À VENDRE: Une voiture en bonne condition mécanique, Plymouth Fury 1, 1970, moteur 318, automatique, nouveaux freins, 700$ ou meilleur offre. Congélateur Viking (15 pieds cubiques) (seulement 8 mois d'usage) 375$. Raison de vente: déménagement. Composez le 256-2445.
-321-

MANTEAU: de printemps pur laine, couleur rouge, grandeur: 10 P. N'a jamais été porté. Prix 150$. Tél.: 233-1226
-328-

ON VEUT ACHETER: Une maison EN BON ÉTAT à 3 ou 4 chambres à coucher, sous-sol fini, garage. Signaler le 247-3220.
-337-

À LOUER: Garçonnière sur la rue Saint-Jean Baptiste, libre le 1er mars. 270$/mois. Tél.: 233-5811.
-338-

À LOUER: 200 Provencher, espace de magasin ou de bureau, 1000 pieds carrés, avec sous-sol, possession immédiate. Léo Grouette au 257-2528 DELBRO.
-340-

À VENDRE: Lot de rivière boisé à Lorette. Léo Grouette au 257-2528 DELBRO.
-342-

BON MIEL: de fleurs sauvages et fleurs mélangées. 1$ la livre. C.P. 174, La Broquerie. 1-424-5529
-290-

RECHERCHE: Gardienne pour enfants de 7 et 9 ans, les journées de maladie ou de congés d'école, préférablement quelqu'un proche de 394, rue Saint Jean-Baptiste. Appelez Dianne après 16h00 au 247-4378
-349-

À LOUER: 1er avril, rue de la Morénie, pour une personne, entrée privée au 2e étage. 175$. Téléphoner au 247-7369
-343-

À VENDRE: "1983 World Book", 22 volumes pour 469$ et "Je Veux Savoir" pour 150$. Appelez Jules au 888-0706.
-344-

À VENDRE: Saint-Pierre-Jolys, rue Jolys Est. Belle grande maison moderne, 1700 pieds carrés, 3 chambres à coucher, cuisine et salle de bain toute neuve, grand salon et salle à dîner, "family room" de 20 x 24 pieds ouvrant sur un grand patio. Sous-sol fini, garage attenant. Le tout sur un lot de 2/3 acre, avec arbres fruitiers, haies, sapins, etc. 55 000$. Composez le 433-7695.
-345-

À LOUER: Ste-Anne Gardens à Sainte-Anne-des-Chênes, Manitoba. Appartement de 1 et 2 chambres à coucher poêle et réfrigérateur inclus; 350$ à 370$ par mois. Appelez Ray Schultz au 1-326-1341
-346-

À VENDRE: À Saint-Boniface, bungalow de 2 chambres à coucher avec garage. Lot de 63 x 103 pour le prix de 44 900$. Appelez Roland au 255-7510 ou 256-4313 Ducharme Agency.
-347-

À VENDRE: À Saint-Boniface. Nouvelle maison de 3 chambres à coucher, armoires de chêne, 2 chambres de bain. Fournaise efficace au point de vue d'énergie; octroi de 5 000$ disponible. Roland au 255-7510 ou 256-4313 Ducharme Agency.
-348-

Entrepreneurs de Construction

Chiropraticiens

Cinq nouvelles jeannettes et les suites de l'enquête

Cinq jeunes aspirantes, Renée Tremblay, Renée Fouillard, Guylaine Deschambault, Léanne Décorby et Tanya Hayden font, depuis le 23 février, partie des Jeannettes de Saint-Lazare.

Devant leurs deux cheftaines, Lorraine Tremblay et Marcy Hayden, plusieurs parents, professeurs et amis, les jeunes demoiselles prononcèrent leur promesse de Jeannettes. Ces dernières s'ajoutent maintenant aux 8 autres jeannettes qui sont: Carmen Tremblay, Mireille Deschambault, Carmelle Fouillard, Sharon Belhumeur, Raquel Leclair, Jacqueline Chartier, Shelley Décorby et Karen Hayden.

Par ailleurs, le comité des transports par chemin de fer de la Commission canadienne des transports, a soumis son ordonnance au Canadien National, suite à une enquête publique portant sur les causes et les circonstances de la dernière collision (train/automobile) survenue à Saint-Lazare le 27 août dernier. L'ordonnance Nº R-36226 se lit comme suit:

1. La compagnie CN devra déposer auprès du bureau régional du Comité des transports par chemin de fer pour la région des prairies les résultats de toutes les activités de surveillance de l'application des règles qu'elle affectue à bord des trains prenant le départ de Melville (Saskatchewan) et ce, pendant une période d'un an après la date de la présente ordonnance.

2. Les résultats dont il est question au paragraphe 1. de cette ordonnance devront être déposés dans les 15 jours suivant la fin de chaque mois et devront mentionner toute dérogation relevée et les mesures prises.

Cette enquête avait lieu le 21 novembre dernier à la salle communautaire de Saint-Lazare.

Annette et Omer CHARTIER



Le groupe des Jeannettes avec leurs deux cheftaines.

Calendrier

Réunion mensuelle de l'Association athlétique le mardi 12 mars, à l'aréna, à 20h30.

Pour Pâques, il y aura répétition de chant, pour les hommes intéressés, après la messe, chaque dimanche matin.

Les intéressés à assister à l'assemblée annuelle de la SFM, les 10 et 11 mars au Collège Saint-Boniface, sont priés de téléphoner à Omer Chartier au 683-2381 ou 683-2301 pour planifier le déplacement.

La retraite, c'est vraiment une vie extraordinaire

"Quand on est rendu à sa retraite, il y a trois choses qu'il faut se rappeler. Premièrement qu'on perd la mémoire et les deux autres, je m'en souviens pas!"

C'est Paul Guyot, aux propos plein d'humour, qui adressait la parole à une centaine de personnes lors d'une rencontre amicale LFC, les maris et les aumôniers, organisée par le conseil diocésain de la Ligue féminine catholique du Manitoba, tenue au Club La Vérendrye le mardi de la semaine du Festival du Voyageur

L'entretien sur la préparation au vieillissement comme couple fut présenté simplement, entre amis, d'une façon réaliste et pratique. C'était la joie de vivre, le temps de la retraite.

À sa retraite depuis deux ans, Paul Guyot, artiste peintre, fut caméraman pour CBC pendant plusieurs années, ce qui lui donna la chance de découvrir le pays, la province; de prendre des vacances avec sa famille en canot ou en voiture vers l'est et l'ouest.

"Avec la retraite, mon épouse Odette, ancienne employée à La LIBERTÉ, et moi-même, continuons, malgré les enfants dispersés. Le week-end n'est plus important, on part quand on veut. Tout le monde sait quand on est à la retraite. Avec la santé, on peut faire toutes sortes de choses jouer aux quilles, aux cartes, faire des petits ouvrages, aller à la bibliothèque, aller camper, même en plein hiver. Fini les trois repas par jour, on mange quand on a faim; on dort quand on est fatigué; pour dire vrai, c'est une vie extraordinaire!"



Paul et Odette Guyot, les invités d'honneur à la rencontre LFC.

Ceci dit, M. Guyot présenta un de ses montages audio-visuel d'environ une demi-heure; chef d'oeuvre professionnel où la musique, les sons de la nature, les images-photos des quatre saisons fusionnent en une synthèse magnifiquement spectaculaire et fort agréable.

La rencontre avait débutée par un dîner style Festival, agrémenté par le chanteur Jos Meloche, "le roi du nord", et son ensemble de Timmins Ontario. Léontine Kenny, présidente diocésaine LFC, souhaita la bienvenue aux cent trois personnes (le triple de l'an passé) venues de huit sections paroissiales et d'autres paroisses intéressées.

L'ambiance de gaieté règnait grâce aux tuques et ceintures fléchées. Mais c'est France Lemay, avec sa robe en peau de chevreuil, qui remporta le prix du costume original, avec Germaine Roy en deuxième place



Les gagnantes du costume le plus original dans le cadre du Festival: Germaine Roy et France Lemay.

Hélène BLAIS

Transcona

Vincent Morier élu

Lors des élections du 19 février, Vincent Morier, père de trois garçons, a été élu syndic de la paroisse de Notre-Dame-de-l'Assomption à Transcona.

Il remplace Marc Granger qui vient de terminer son mandat de trois ans. Les autres syndics actuels sont Laurette Marentette et Pierre Gobeil.

Calendrier

Mercredi 7 mars: Réunion mensuelle LFC au sous-sol du presbytère, après la messe du mercredi des cendres. Au programme, un film présenté par Dorothy Johnston de la CAS

Dimanche 11 mars: Au Centre culturel Assomption, déjeuner aux crêpes organisé par le club social Assomption. Adultes: 2$; enfants moins de 12 ans: 1$. Les profits iront à l'organisme Développement et Paix. Immédiatement après les messes de 10h00 et midi.

Mardi 10 avril: Réunion annuelle du club social Assomption au Centre culturel Assomption.

Saint-Norbert

Une semaine scolaire dans l'esprit du Festival du Voyageur

À l'école Noël-Ritchot, on a vécu une semaine d'activités accomplies dans l'esprit du Festival du Voyageur.

Dans le cadre de la semaine du patrimoine, Roger Dubois se rendait à l'école le 20 février pour faire une présentation de l'historique de Saint-Norbert.

Chaque jour de la semaine il y eut du chant, des jeux, de la danse, dîner à l'extérieur, tournée en traîneau à chevaux chez Roland Hudon, excursion de ski à Stony Mountain et à l'Université du Manitoba.

Le samedi 25 février, au-delà de 325 personnes se rendaient au gymnase de l'école pour un déjeuner aux crêpes organisé par le comité de parents. C'était l'occasion de mettre à l'essai une grille "au gaz", récemment achetée conjointement par les différents organismes de la paroisse, et sur laquelle on y tournait de délicieuses crêpes dorées à la perfection.

Un mini spectacle suivit, et les voix se mêlaient aux chants des jeunes voyageurs tel que, "Dis-moi donc comme t'a un beau casque", ou encore à la chorale de la paroisse dans "Si tous les gars du monde". Enfin la réponse spontanée au Hé Ho de Gérard Emond donna suite à quelques morceaux au violon.

Les gagnants au tirage étaient Noëlla Sylvestre et Mélanie Leclair (tuques du voyageur), Michelle Girouard et Julie Lafond (chemises du voyageur), Marguerite Maguet (jambière du voyageur) et Armande Leclerc (sculpture de bronze offerte par Luc Marchildon).

Les autres étaient Brigitte Sabourin, Yvonne Privé, Michelle Joyal et Noëlla Sylvestre.

Notons que ce projet fut un grand succès, le comité a réalisé un profit de 350$. Ce montant ira en grande partie au projet de développement de la cour de l'école.

Eugénie FERRÉ



Les jeunes bien actifs sur fond de tuques festivaliennes...



Les gagnants du tirage

Pour améliorer les soins à la famille

Sr Lucille Damphousse, sgm, membre du conseil de direction de la clinique Youville, était la conférencière invitée de la LFC le lundi 27 février.

Sr Lucille a déclaré que c'est suite à un appel de Jean-Paul II de fournir plus d'assistance aux couples dans l'exercice de leur parentalité. Une étude ayant été effectuée à ce sujet, il fut décidé de fonder cette clinique.

Sr Lucille était accompagné de Verna Sylvestre, infirmière diplômée qui devient la première fondatrice laïque d'une oeuvre des soeurs grises et qui est aussi la directrice de la clinique.

Elles ont déclaré qu'après seulement un mois d'existence, la clinique compte des inscriptions à trois classes de soins prénataux.

Sr Lucille a souligné que cette clinique ne vise nullement à remplacer d'autres services déjà existants, mais ce veut un supplément d'aide pour améliorer les soins de santé de la famille.

Une dizaine de scouts ont promis

Une vingtaine de personnes étaient présentes à la cérémonie de promesse scoute le 23 février à la salle Perpétuel-Secours.

Une dizaine de jeunes faisaient la promesse en présence de l'aumônier, Pierre Gagné, du chef scout Luc Marchildon, et de ses assistants Réal Lemoine, René Marchildon, Charles Marcoux et Jacques Rollier.

Suite à la cérémonie, il y eut une courte veillée de chants. Ceux qui ont fait la promesse sont Daniel Balcaen, Ronald Beaulieu, Rossel Comeau, Jacques Dubois, Colin Dreeve, Marc Lavack, Joël Marcoux, Léonard Marcoux, Raymond Fortier et Robert Rosticki.

Les scouts feront une collecte de bouteilles dans le but de recueillir des fonds pour une tournée de ski au Mont Agasiz, prévue pour le 3 mars.

Saint-Jean

Calendrier

Lundi 5 mars, à 20h00, à la bibliothèque de l'école de Saint-Jean-Baptiste: conférence et film au sujet de "Cult Awareness" par Renald Hockman. M. Hockman, qui fait du travail bénévole au Cult Awareness Centre, nous renseignera sur ce sujet d'actualité. Invitation aux adultes des paroisses environnantes.

Le 25 mars, à la salle du centenaire: bière et saynètes. Rendez-vous à 19h30. Les billets sont 3$. Pour plus d'information, appelez Thérèse au 758-3570 ou Isabelle au 758-3890.

Saint-Malo

Un comité de parents déterminé à présenter l'héritage...

Pour marquer la semaine du Festival, le comité de parents s'est démené à faire valoir la culture de nos ancêtres dont nous sommes si fiers à travers une série d'activités bien pensées.

Au début de la semaine, ils ont consacré beaucoup de temps, d'énergie, de patience, et même de leurs doigts, à fabriquer des mocassins avec tous les élèves. Chaque jeune est reparti en classe chaussé d'une paire bien à lui.

Ensuite, des bonnes mères au bec sucré sont venues brasser le sucre à la crème confectionné à la façon d'autrefois.

Aussi, nous avons goûté à la soupe aux pois assaisonnée par les professeurs et des chefs-parents.

Pour terminer, ce fut un dîner à la tourtière, fèves au lard et galette de Métis entièrement préparé par des papas, des mamans et des grands-mères des plus commodes.

Déjà on songe aux projets à entreprendre pour l'année qui vient, car il est essentiel de transmettre cet héritage qui fait partie de notre identité à la prochaine génération.

Dans le cadre du Festival du Voyageur, l'historien Jean-Marie Taillefer est venu raconter l'histoire du Manitoba aux élèves des 8e et 9e années.

Il nous a brossé un tableau des débuts de notre province et sut allumer notre curiosité. Après des recherches sur le sujet, nous parviendrons possiblement à comprendre notre histoire et pourrons apprécier un héros tel que Louis Riel et sa juste valeur.

Paulette GOSSELIN



Après avoir exécuté un numéro le fun, on pose pour la photo...

Une histoire féminine de patinage

Habituellement, c'est le genre masculin qui retient notre attention avec le hockey tout au cours de l'hiver.

Cependant, le dimanche 26 février, les filles avec leurs patins de fantaisie ont fait valoir leurs talents

Tout un cortège de poupées, de souris, de lutins, de soldats, de schtroumfs, de gitans aux costumes des mieux appareillés ont attiré des applaudissement bien mérités

On peut aussi apprécier Robert Pineau, notre Toller Cranston, tuteur des filles au patinage de fantaisie.

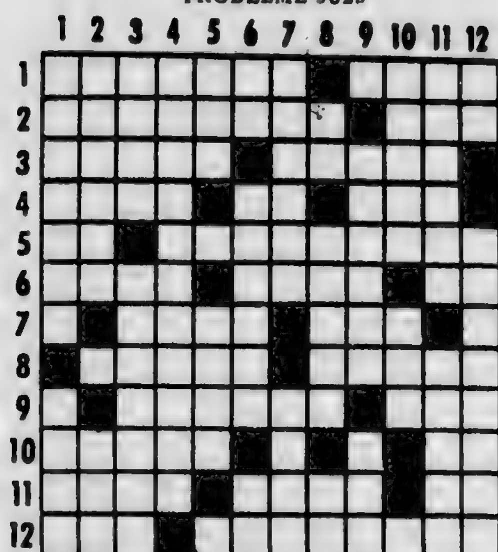




Marcel Coulombe reçoit des mains du président de la Ligue Hanover-Taché, John Anderson, le trophée du meilleur défenseur.

mots croisés

PROBLEME 5625



HORIZONTALEMENT

1–Petite chatte. – Action.
2–Pleine de difficultés. – Plate-forme flottante.
3–Mariages et réceptions. – Bière anglaise assez alcoolisée.
4–Prén. masc. – Voyelles. – Pièce du jeu de golf.
5–Règle double. – Universelles.
6–Soigné. – Entendre. – Pron. pers.
7–Genre d'oiseaux coureurs australiens. – Ancienne forme de "oui".
8–Arbre. – Nouvelle, qui existe depuis peu.
9–Celui qui s'introduit dans une charge sans avoir qualité pour y être. – Pièce de bois pour soutenir les tonneaux.
10–Echouée. – Sont voisines dans seau.
11–Présentement. – Qui perd au jeu.
12–Mouvement de l'homme. – Offre.

VERTICALEMENT

1–Petite main. – Plus qu'il en faut.
2–Nom vulgaire de la plupart des convolvulacées. – Gros perroquet.
3–Niais. – Genre de mollusques gastéropodes des mers chaudes (pl.).
4–Possédés du démon.
5–Les tiens. – Greffé.
6–Toi. – Oter les noeuds. – Dans promenade.
7–Pièce de métal recevant une roue à chacune de ses extrémités. – Que l'on rencontre dans l'urine.
8–Conj. – Marquons de la joie. – Consonnes.
9–Genre de mammifères pinnipèdes du Pacifique. – Petit poème.
10–Inhumain, impitoyable. – Enduit tenace. – Année.
11–Maniées doucement. – Du verbe venir.
12–Du verbe être. – Concert de musique ou de voix donné le soir.

solutions

PAR ICI LA SORTIE

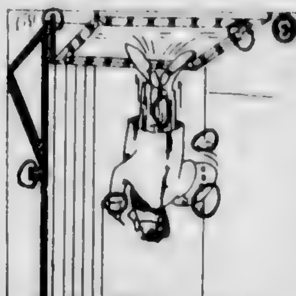
Il faut faire sortir le lion. Il reste alors : crapaud furet, martre, jaguard, cerf.

LES CARRES

Le 1 et le 2.

LES INTRUS

A: 3 - B: 4 - C: 2 - D: 4.







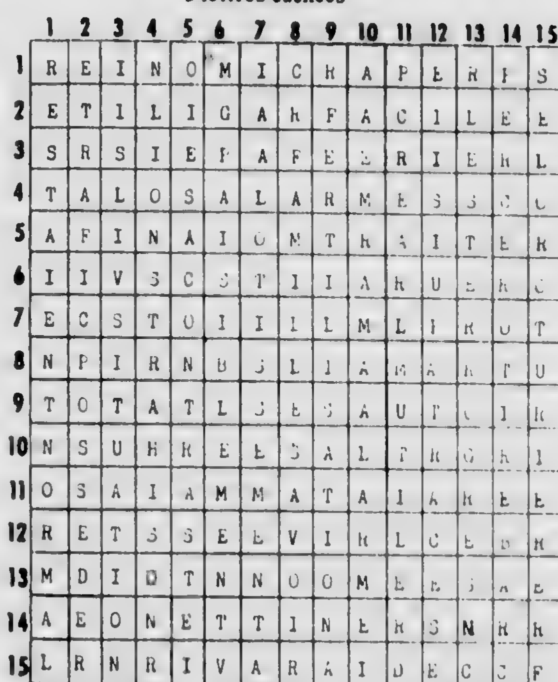
Trouvez les 7 erreurs.



PROBLEME 5625

mots cachés

3 lettres cachées



	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
1	R	E	I	N	O	M	I	C	R	A	P	E	R	I	S
2	E	T	I	L	I	G	A	R	F	A	C	I	L	E	E
3	S	R	S	I	E	F	A	F	E	E	R	I	E	R	L
4	T	A	L	O	S	A	L	A	R	M	E	S	S	C	U
5	A	F	I	N	A	I	O	N	T	R	A	I	T	E	R
6	I	I	V	S	C	S	T	I	I	A	R	U	E	R	O
7	E	C	S	T	O	I	I	I	L	M	L	I	R	O	T
8	N	P	I	R	N	B	S	L	I	A	M	A	R	T	U
9	T	O	T	A	T	L	S	E	S	A	U	T	O	I	R
10	N	S	U	R	R	E	E	S	A	L	T	R	G	R	I
11	O	S	A	I	A	M	M	A	T	A	I	A	R	E	E
12	R	E	T	S	S	E	E	V	I	R	L	C	E	D	R
13	M	D	I	D	T	N	N	O	O	M	E	E	S	A	E
14	A	E	O	N	E	T	T	I	N	E	R	S	N	R	R
15	L	R	N	R	I	V	A	R	A	I	D	E	C	S	F

Afin
affliction
alarme*

Case
contraste
crabe

Facile
familles
féerie
fertilisation
fragilité
frère

Lester
lions
lotissement

Mutiler

Normal

Ogres

Paisiblement
parcimonie
percer
posséder
puis

Raide
rama
rame
râper
ravie

restaient
rôles
rôtir
roturier

Salut
sautoir
savoir
situation

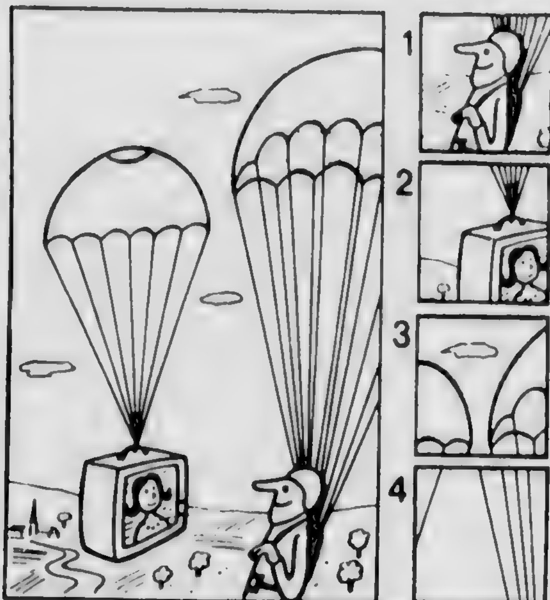
Traces
trafic
trahison
traiter
trama

Vils

Réponse du No.: ARC

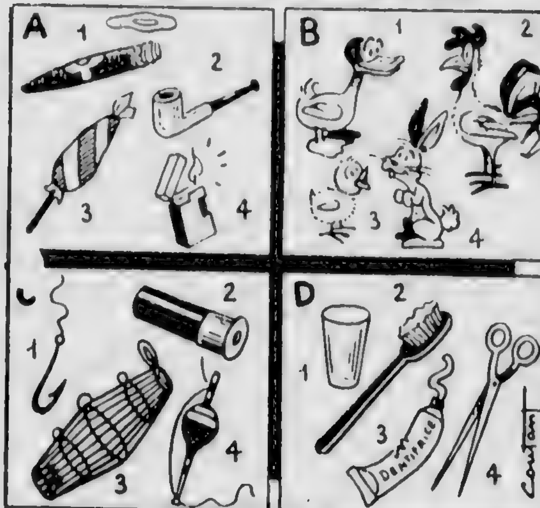
RAPPROCHEZ-LES

Chorégraphie: danse - Lithographie pierre - Orographie: montagnes - Topographie: lieux - Calligraphie: écriture - Cosmographie: univers.



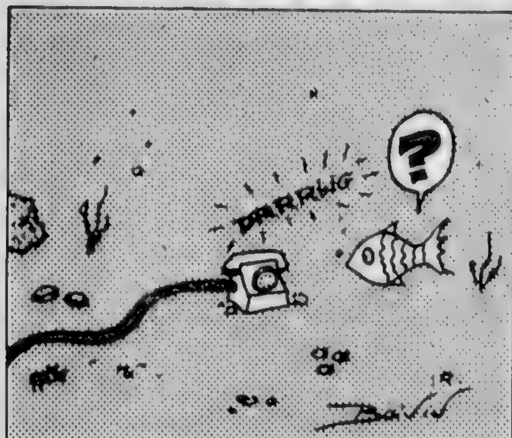
Quels sont les carrés de droite qui se rapportent **exactement au dessin?**

LES INTRUS

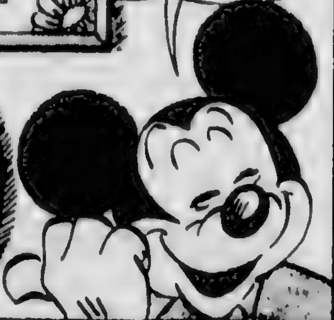


Dans chacune de ces cases, un sujet **n'a rien de commun** avec les autres, qui évoquent **une même idée** ou **une même famille**. Quels sont-ils?

Quel monde que le nôtre!



RAPPROCHEZ-LES...



Par ici la sortie



Faites sortir cet animal de sa cage en retirant de ces 5 mots les lettres qui entrent dans la **composition de son nom**. Vous verrez alors apparaître **5 autres animaux...**

Somerset

Une qualité du jeu impressionnante

L'équipe des Petites (10 ans) remporta le trophée de consolation lors du tournoi de Ringette qui eut lieu le 26 février à Somerset.

C'était en réalité deux tournois en un, car des équipes des Jr Belles (14 ans), et des Petites (10 ans) ont participé à cette journée de Ringette.

Du côté des Jr Belles, MacGregor remporta la finale aux dépends de Notre-Dame-de-Lourdes, et Portage-la-Prairie remporta la partie de consolation contre Somerset.

Portage-la-Prairie remporta le tournoi des Petites en battant MacGregor, et Somerset a défait Treherne pour remporté le trophée de consolation.

Puisqu'il n'existe pas des équipes de Ringette à tous les niveaux dans tous les villages avoisinants, nos équipes doivent voyager assez loin pour pouvoir jouer. Le nombre de parties jouées au cours d'une saison est donc limité. Par contre, la qualité du jeu qu'ont présentee les équipes participantes au tournoi de dimanche n'est pas moins impressionnante.

Par ailleurs, près de 200 adultes et enfants ont assisté au concert de Lee et Sandy Paley, qui a eu lieu le 25 février à la salle communautaire de Somerset. Ce concert pour enfants, offert par l'entremise du Tiger Hills Arts Association, sut plaire aux grands aussi bien qu'aux petits

Huguette BOULET

Saint-Adolphe

De la promesse guide au Club Amical

Neuf candidates guides ont fait leur promesse et ont reçu, de la main de Carole Beaudry, la commissaire diocésaine, leur épinglette bénie de guide catholique.

Après la cérémonie, dans l'église, mercredi dernier, les guides et parents se rendèrent à la salle paroissiale pour une soirée de chants, suivie d'un goûter (entre autres, un gâteau fait en forme de la croix guide).

Les nouvelles guides sont: Aline Aubin, Jeannette Aubin, Noëlle Dorge, Renée Gagnon, Nicole Kirouac, Brigitte Lagassé, Lynne Laurendeau, Joanne Lemoine et Monica Lemoine.

Les résultats du récent bonspiel des hommes (du 6 au 12 février) furent: 1ère épreuve: 1ère équipe, Bob Johnston; 2e, Walter Wagner; 3e, Gil Maynard; 4e, Gerry Vouriot.

2e épreuve: 1ère équipe, Bill Borsboom; 2e, Les Wallace; 3e, John Warkentin; 4e, Normand Lemoine. 3e épreuve: 1ère équipe, Gerry Fender; 2e, Leon Mondor; 3e, Ken Warkentin; 4e, Don Hébert

Par ailleurs, le 24 février avait lieu la soirée d'anniversaire au Club Amical. Anna Pelletier fut l'élue du jour et s'occupa de distribuer un morceau de son gâteau aux gens venus pour la fête.

Denis HANCOX
Edmée LE GAL



La bonne humeur s'impose chez les guides avant de couper le gâteau.



Un bon moment au Club Amical.

Calendrier

Le 8 au 15 avril: Bonspiel mixte - 2 hommes et 2 femmes. Téléphonez à Sim Soucy au 883-2387

Ile-des-Chênes

Une journée qu'il faut revivre une fois l'an

La semaine du Festival du Voyageur ne passe pas inaperçue chez nous.

D'abord, à l'école, l'esprit avait été solidement établi lors de la visite du voyageur scolaire et de l'Indienne Chevreuil Volant, ainsi que de Gérald Laroche et Laurent Roy.

En plus des dîners aux crêpes et de soupe aux pois, préparés et servis par le comité de parents, des activités en plein air, des chants et danses, des compétitions chaudement contestées de tir au poignet et à la jambette, il faut souligner la visite de M. et Mme Jean-Louis Perron qui ont exposé une centaine d'objets du Musée Saint-Joseph, permettant ainsi aux élèves de voir, de poser des questions et d'acquérir des connaissances sans même se déplacer.

Et dimanche, pour clôturer la semaine, c'était la grande journée culturelle familiale, organisée par la LFC. En l'absence du curé, le père Roland Prescott, p.b., a célébré la messe avec Aurèle et Gabrielle Desaulniers comme servants au choeur Plusieurs paroissiens s'étaient vêtus de costumes de l'époque, ajoutant à l'ambiance. Le cantique Notre-Dame de la Rivière Rouge, aussi beau par son rythme que par ses paroles, a servi comme chant d'entrée et de sortie.

Au cours de l'après-midi, environ trois cents personnes de tous les âges ont rempli le Centre communautaire pour manger, chanter, giguer, revoir des vieux amis et s'amuser. La musique était assurée par Octave Leclaire, Jacques Comeault, Almanzor Trudeau et Louise Trudeau. L'entrain et la "joie de vivre" ont été soutenus dans les chants d'Aurèle Desaulniers, Michelle Brûlé, Joanne Rasmussen, Gérard Curé et Jacques Comeault

Pour le concours de costumes, dans la catégorie 0 à 7 ans, garçons et filles, voici les gagnants: 1er prix, Chantal Lecocq; 2e prix, Damien Fenez. Catégorie 8 à 18 ans filles: 1er prix, Lynne Comeault; 2e prix, Réjeanne Bérard. Catégorie 8 à 18 ans garçons: 1er prix, Jeffrey Demarcke; 2e prix, Paul Trudeau

Catégorie adultes: 1er prix (fait à la maison), Cécile Bérard; 2e prix (meilleur costume), Bernadette Bérard.

Plusieurs prix de participation ont aussi été remportés. Raymond Fillion a encore gagné au concours des barbus (catégorie barbe de voyageur) et Georges Perron (barbe soignée). Pour le tirage, Gilbert d'Auteuil avait le numéro chanceux et s'est mérité une paire de mocassins

Somme toute, une journée qui doit se répéter une fois l'an

Dolorès LAURENDEAU
Lucie DUPUIS



Festival du Voyageur est aussi synonyme de costumes.

Saint-Léon

Il y avait de quoi être épaté à l'exposition

Le 22 février avait lieu à l'école le jugement de 20 projets de science que les élèves avaient préparés en vue de l'expo-science 1984. C'est la deuxième année que l'école de Saint-Léon participe à cette exposition.

L'adjudicateur Gérald Grenier, professeur de science à l'Institut collégial de Notre-Dame-de-Lourdes, fut épaté par le travail consciencieux des participants de la 1ère à la 8e année

Dans ces projets, les étudiants avaient à exposer un problème, puis essayer d'y trouver une solution par la recherche et l'expérimentation. Puis il fallait écrire toutes ses méthodes, observations et conclusions. En plus, il fallait être capable de le présenter oralement au juge, tout en le démontrant sur carton et papier et même en action, dépendant du projet

Des points furent donc attribués pour le travail accompli et pour la présentation orale. Ceux qui ont bien répondu aux questions prouvent qu'ils ont bien compris leurs sujets

Les gagnants qui iront à l'Exposition régionale à Somerset, le 8 mars prochain, niveau 7-8: Mireille Bouvier, Colette Labossière, Daniel Geirnaert, Lise Grenier et Marc DeVuyst. Niveau 5-6: Marina Rondeau, Nadine Geirnaert, Patrick et Michel Talbot. Niveau 3-4: Nicole Granger et Claudette Grenier, Christopher Grenier, Danette Fortier et Darcy Lafrenière. Niveau 1-2: Robert Rondeau

Par ailleurs, voici les gagnants du Concours international de dessin, "La Santé", présenté par le mouvement coopératif en collaboration avec les caisses populaires 1ère année, Roland Comte et Robert Rondeau; 2e année, Janine Caillier et Thérèse Grenier; 3e année, Gaétan Talbot et Philippe Grenier; 4e année, Claudette Grenier et Nicole Granger; 5e année, Natalie Bouvier et Nadine Geirnaert; 6e année, Yves Grenier et Michel Talbot; 7e année, Edward Fortier et Colette Labossière; 8e année, Mireille Bouvier et Rhéal Comte

Les dessins de ses gagnants sont présentement en concurrence régionale.

Marie LABOSSIÈRE

Calendrier

Le Carnaval d'hiver, organisé par les Chevaliers de Colomb, aura lieu les 3 et 4 mars prochain. Samedi: "demolition derby" sur glace, course A.T.C., soirée dansante. Dimanche: déjeuner aux crêpes, concours sportifs de toutes sortes.

Nous désirons nous convertir

Qui d'entre nous ne fait pas du ménage? Au moins de temps en temps! Et avec l'approche du printemps, nous y pensons peut-être un peu plus sérieusement.

Mais "faire du ménage", c'est faire quoi au juste? Évidemment, c'est épousseter, nettoyer et laver. Mais encore plus important que ceci, c'est faire un tri, un choix: c'est séparer l'essentiel de l'accessoire, le nécessaire de l'inutile. De fait, qu'est-ce que ça donnerait de nettoyer un appartement qui est si encombré qu'on arrive à peine à y voir clair? Donc, l'important dans le ménage, c'est de faire des choix, ensuite de nettoyer.

Et deuxièmement, celui que s'engage dans le "grand ménage" fait bien de compléter la tâche commencée, car il n'y a rien qui met plus en évidence l'encombrement et la saleté qu'une chambre à moitié nettoyée.

Eh bien, les amis, c'est un peu ce que nous demande de faire l'Église pendant le temps du carême. Ce temps qui nous est offert pour changer notre coeur, pour nous convertir, pour nous remettre sur le bon chemin. Ce temps qui nous est offert comme personne individuelle, mais aussi comme famille et comme communauté paroissiale.

Mais avant de se mettre en oeuvre pour "épousseter" nos coeurs et "laver" nos personnes de leurs péchés, il nous faut "faire des choix". Invitation nous est faite de choisir dans nos vies entre l'essentiel et l'accessoire, entre le nécessaire et l'inutile. Et, admettons-le, ce n'est pas un choix qui est facile à faire.

Pour bien le faire, il nous faut nous ménager des temps de silence, des temps où nous pouvons regarder notre vie, non pas avec les yeux d'une société de consommation, ni avec les yeux des voisins ou encore du curé, mais avec les yeux du Seigneur Jésus qui nous invite à nous mettre à sa suite. Comment ce regard de Jésus nous rejoint-il? Par sa parole, par la Bonne Nouvelle!

Oui, pendant ces quarante jours de traversée du désert, nous sommes invités à relire notre vie à la lumière de la Parole de Dieu, à laisser cette Parole venir nous déranger, à la laisser venir mettre de l'ordre dans le désordre, de l'équilibre dans le déséquilibre, de l'essentiel là où ne subsiste que du superficiel.

Et pour bien faire des choix qui touchent vraiment à notre vie, l'Église nous invite à "investir" dans la prière, dans le jeûne et dans l'aumône. Oh, non pas pour faire plaisir à quelqu'un, non pas non plus pour nous donner bonne conscience en nous disant qu'au moins "nous", nous faisons quelque chose. Non...

La prière permet à Dieu notre Père de nous parler en son Fils par l'Esprit... Dieu a tellement de difficultés à se faire entendre aujourd'hui! Donnons-lui une petite chance pendant ce carême... juste une petite chance de dix minutes par jour... ou d'une demi-heure par semaine, l'Évangile bien en main.

Le jeûne nous rappelle qu'il y a bien des choses dans nos vies qui nous encombrent et qui nous empêchent de toucher l'essentiel. Le jeûne nous permet de faire le point, de prendre un certain recul, de nous rappeler que l'essentiel de la vie ce n'est pas le manger et le boire, mais le Royaume du Seigneur.



Claude Blanchette

INTERROGATION

L'aumône, c'est un partage, c'est une "commune-union" avec les autres dans le concret de la vie. Ce n'est pas de "donner" ce dont nous n'avons plus besoin, ce n'est pas de se "débarasser" de ce qui est dans le chemin, ce n'est pas non plus d'écrire un chèque et ensuite de tout oublier... non... C'est donner de son essentiel dans un partage juste et fraternel.

Et c'est alors, après l'aumône, dans le jeûne et la prière, que l'Esprit du Dieu vivant nous fera voir clair et que nous pourrons faire des choix pour notre vie... et c'est dans se "faire un choix" à la lumière de la Bonne Nouvelle, que nous découvrirons notre péché, que nous voudrons le confesser dans la foi de l'Eglise et que nous voudrons célébrer en communauté les retrouvailles dans la joie et l'action de grâce.

Oui... un autre carême... une chance à ne pas manquer!!!

Claude BLANCHETTE, ptre

Rose PROULX
(née Robidoux)

Paisiblement, après une longue maladie, Rose, âgée de 81 ans, est décédée à l'Hôpital de Saint Boniface le 15 février 1984

Rose Proulx était née le 24 avril 1902, à Yomaska, Québec et vint à Otterburne, où elle demeura plusieurs années pour ensuite se retirer au Foyer Vincent, à Saint Boniface

Elle laisse dans le deuil, cinq filles: Rita et son époux Philippe Jeanson, Léonne Manaigre, Cécile et son époux Roger Dubé, de Saint-Bonfiace, Anne-Marie Pilippot de Saint-Claude, Jacqueline et son époux Louis Léonard de Calgary; un fils, Marcel et son épouse Mariette de Calgary, ainsi que sa belle-fille Alice Proulx de Saint-Pierre-Jolys; 20 petits-enfants et 2 arrière-petites-filles; un frère, Abel Robidoux de Saint Boniface et une soeur, Noëlla Lavoie de l'Arizona

Elle fut prédécédée par son époux Adelme en 1981 et deux fils, Eugène en 1982 et Joseph en 1942.

La messe des funérailles fut célébrée en l'église du Précieux Sang, samedi le 18 février, suivie de l'enterrement au cimetière d'Otterburne

Un grand merci au père Aurèle Lemoine, o.m.i., et aux autres célébrants Zépherin Magnant, o.m.i., Eugène Poirier, jésuite de Washington D.C., ainsi que Champlain Deshayes, o.m.i

Remerciements sincères aux médecins et gardes-malades de l'Hôpital générale de Saint-Boniface.

La maison funéraire Desjardins avait soin des arrangements

Enfin, nous voulons exprimer notre profonde gratitude à tout le monde qui a témoigné de la sympathie à notre égard.

AVIS AUX CRÉANCIERS

EN CE QUI CONCERNE la succession de AIME GERARD CORMIER, de la ville de Winnipeg, au Manitoba, mécanicien, decédé

TOUTES réclamations contre la succession susmentionnée devront être déposées à l'étude des soussignés, pièce 200 - 170, rue Marion, Winnipeg, Manitoba, R2H 0T4, le ou avant le 6 avril 1984

DATÉ à Winnipeg, au Manitoba, ce 22e jour du mois de février 1984.

MARCOUX BETOURNAY LA BOSSIERE
Procureurs de la succession

OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE

AVIS D'AUDIENCE PUBLIQUE

REQUÊTE EN MATIÈRE DE DROITS TRANSCANADA PIPELINES LIMITED

L'Office national de l'énergie tiendra une audience relative à une requête en date du 24 janvier 1984 déposée par la TransCanada PipeLines Limited en vue d'obtenir des ordonnances en vertu de la partie IV de la Loi sur l'Office national de l'énergie, établissant des droits justes et raisonnables exigibles par la société pour le transport de gaz naturel.

L'audience commencera à 13h30, le lundi 16 avril 1984 dans la salle d'audience, Immeuble Trebla, 473, rue Albert, Ottawa (Ontario).

L'audience sera publique et aura lieu afin d'obtenir des preuves et d'entendre des opinions pertinentes des parties intéressées, des groupes, des organismes et des sociétés quant à cette requête.

Toute personne qui a l'intention d'intervenir doit déposer son intervention auprès du Secrétaire de l'Office au plus tard le 19 mars 1984. Ces personnes doivent écrire ou envoyer un télex aussitôt que possible au Secrétaire de l'Office afin d'obtenir un exemplaire de l'ordonnance RH-1-84 (en français ou en anglais) qui établit la précédure d'intervention et les endroits où des exemplaires de la requête peuvent être examinés.

Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez téléphoner aux services d'information de l'Office au numéro (613) 593-6936.

Le Secrétaire
G. Yorke Slader
Office national de l'énergie
473, rue Albert
Ottawa (Ontario)
K1A 0E5
No du télex: 053 3791

Fait à Ottawa, Canada
le 20 février 1984

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

Le CRTC a été saisi de la demande suivante: **Interlake Communications Co-op Ltd.**; Gimli (Manitoba). Demande (832321400) présentée par Interlake Communications Co-op Ltd., case postale 1613, Gimli, ROC 1B0, en vue: a) de changer la distribution autorisée du service de télévision, en ajoutant la distribution de WJBK-TV (CBS), WDIV (NBC) et WTVS (PBS) Detroit (Michigan), et KOMO-TV (ABC) Seattle (Washington), reçus par satellite en provenance du réseau Les CANCOM; et b) de changer la distribution autorisée du service de télévision en supprimant la distribution autorisée de CHCH-TV (IND), Hamilton (Ontario) et CHAN-TV (CTV) Vancouver (Colombie-Britannique); c) de modifier la licence de l'entreprise de réception de radiodiffusion desservant Gimli, en augmentant le taux mensuel maximal de 17$ à 17,76$. La décision autorisant le taux mensuel maximal actuel remonte au 5 juillet 1983 (Décision CRTC 83-508). L'augmentation de taux soumise est conforme aux lignes directrices du Conseil concernant les majorations tarifaires relatives à la diffusion des signaux "3 + 1", tel qu'expliqué dans l'avis public 1983-109 du 25 mai 1983. La demande peut être examinée au: Bureau de poste, Gimli. Q. Où puis-je consulter les demande publiées ci-dessus et les documents qui y sont reliés? R. On peut les consulter durant les heures normales d'affaires à l'adresse indiquée dans cet avis, au CRTC, Edifice central, les Terrasses de la Chaudière, 1, promenade du Portage, pièce 561, Hull (Québec) K1A 0N2 et au bureau régional Édifice Kensington, 245, avenue Portage, Winnipeg (Manitoba) R3B 2B3. Q. Puis-je intervenir auprès du CRTC au sujet d'une demande qui doit être entendue à cette audience publique? R. Vous pouvez soumettre une intervention pour chacune des demandes qui vous intéresse, à condition de respecter la date limite indiquée. Notez que le requérant et le Conseil doivent recevoir votre intervention au plus tard à cette date. De plus, vous devez inclure avec votre intervention une preuve de signification du même document au requérant. Q. Qu'est-ce qu'une intervention? R. C'est un document qui situe votre intérêt par rapport à une demande particulière. De façon concise et précise, vous devez indiquer si vous appuyez, opposez ou proposez des modifications à cette demande de même que votre intention de comparaître ou non à l'audience publique. Vous devez le signer avec nom, adresse et numéro de téléphone et il doit être reçu au Conseil au plus tard le: **date limite d'intervention: le 8 mars 1984. (PN-39)**

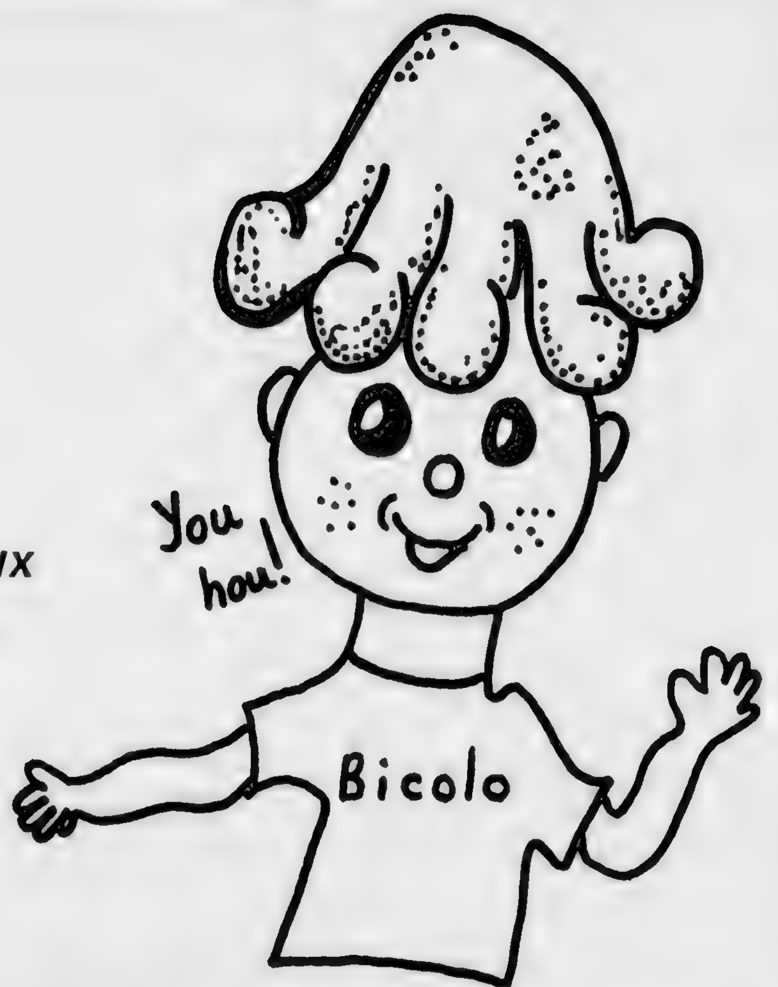
Canada

La page de Bicolo

Bonjour les amis!

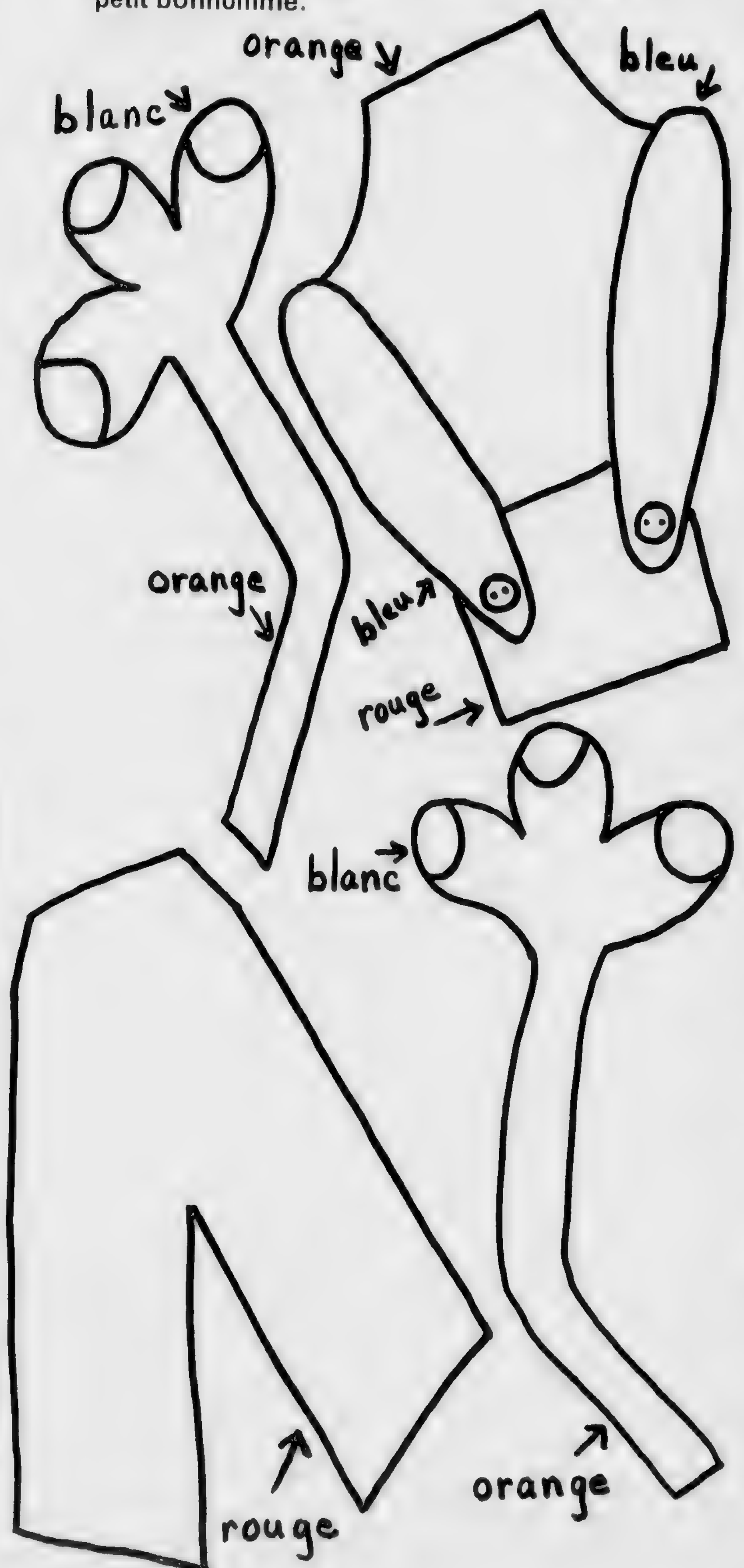
Vite, va chercher tes craies, tes ciseaux et ta colle et amuse-toi bien en faisant ce découpage. Tu verras comme il est attrayant!!!

P.S. Aimes-tu ma nouvelle coiffure?...



1. Colorie bien tous ces morceaux tel qu'indiqué.
2. Découpe-les.
3. Tu prends de la colle et tu en appliques au dos de chaque partie.
4. Tu les colles sur un carton mince, tout en les disposant comme il se doit pour former ce joli petit bonhomme.







Peux-tu associer ces définitions avec les dessins appropriés?

1. Servent à couper
2. Abrite les esquimaux
3. Apporte la pluie
4. Les chiens en raffolent
5. Elle sert à éclairer
6. Sert à ouvrir les portes
7. Embellit le paysage
8. Sert à te coiffer
9. Elle t'éclaire lorsqu'il n'y a pas d'électricité



Je salue mes nouveaux membres!

7190 Jocelyne Gagnon Ile-des-Chênes
7191 Karen Delorme Saint-Laurent
7192 Rachelle Normand Saint-Laurent
7193 Rachelle Ducharme Saint-Laurent
7194 Florian Buors Saint-Laurent
7195 Rébékah Smith Saint-Laurent
7196 Rachelle Gratton Saint-Laurent
7197 Pierre Allard Saint-Laurent
7198 Lonny Karlenzig Saint-Laurent
7199 Christopher Lavallée Saint-Ambroise
7200 Jane Ricard Saint-Ambroise
7201 Marcelle Lussier Somerset
7202 Chantal Vermette Winnipeg
7203 Monica Haraszti Saint-Boniface
7204 Joel Chevrefils Pine Falls

ATTENTION...

Si tu veux devenir membre de mon Club, tu n'as qu'à découper le coupon ci-dessous, le remplir correctement et le retourner à:

Club de Bicolo C.P. 262
Saint-Pierre-Jolys Manitoba R0A 1V0

Tu recevras ensuite ta carte de membre. Chaque semaine, un gàgnant est choisi parmi tous les membres.

Nom: ....

Adresse: ....

Code postal: ....**Âge:** ....

Pour rire...

Un enfant patine sur un étang gelé. La glace craque et l'enfant tombe dans l'eau glacée. Son frère accourt et le sort de là. Un passant dit:

— C'est bien d'avoir sauvé ton petit frère qui se noyait.

— Il fallait bien, monsieur, il avait mes patins.



Vie sociale

Naissances

Julie, Colette **Croteau**, née à l'Hôpital de Saint-Boniface le 3 novembre 1983. Fille de Raymond et Hélène Croteau. Grands-parents: Marcel et Florence Collette de Saint-Malo et Lucien et Bertille Croteau de Saint-Pierre-Jolys.

Joël Larry **Fleury**, 8 livres 2 onces, fils de Larry et Sarah (née Fouillard) de Saint-Lazare, né le 24 février 1984.

David, Jean, Joseph, 8 livres 4 onces, fils de Gilles et Pauline **Desrosiers**, né le 7 février à l'Hôpital de Saint-Boniface. Les grands-parents sont: Lucien et Marie-Jeanne Desrosiers et Denis et Marie-Reine Gauthier.

Natalie **Tellier**, fille de Jean Tellier et Irène Comeault, née le 17 décembre 1984, baptisée à Saint-Adolphe le 24 janvier 1984. Parrain: Arthur Tellier; marraine: Diane Klyne.

Dani **Norman**, fille de Gérald Norman et Lise Lachance, née le 1er décembre 1983 et baptisée à Saint-Adolphe le 15 janvier 1984. Parrain et marraine: Roger et Joanne Brodeur.

Nadine **Aubin**, fille de Raynald Aubin et Denise Hudon, née le 19 janvier 1984 et baptisée à Saint-Adolphe le 19 février 1984. Parrain et marraine: Roger et Susan Hudon.

Déanne Paulette **Malenfant**, 8 livres 13 onces. Fille de Normand et Lise (Préfontaine) née le 10 février 1984 à l'Hôpital Régionale d'Edmundston, au Nouveau-Brunswick, petite soeur pour Julie-Catherine. Parrain et marraine: Paulette et Jim Laviolette. Grands-parents: Jules et Agnès Préfontaine (anciennement de Saint-Boniface) de Cap-Rouge, Québec; et Robert et Laurette Malenfant de Saint-Léonard, Nouveau-Brunswick.

Décès

Anna **Lauzé** (née Hérie), 90 ans, de Saint-Jean-Baptiste, décédée au Centre Taché le 7 février.

Le 22 février 1984, Sr Géraldine **MacNamara**, s.n.j.m., 45 ans, décédée le 20 février.

Le 24 février 1984, Sr Béatrice **Jobin**, s.n.j.m., 85 ans, décédée le 22 février.

Le 21 février 1984, Mme Aurore **Desautels**, 83 ans, décédée le 19 février.

LA DIVISION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE ROUGE Nº 17

est à la recherche

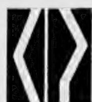
d'un professeur

à plein temps (temporaire) pour enregistrer au niveau de la 2e année à l'école élémentaire de Saint-Jean-Baptiste. L'entrée en fonction sera le 2 avril 1984.

S'il vous plaît faire parvenir votre demande accompagnée de votre curriculum vitae au:

Directeur
École élémentaire de Saint-Jean-Baptiste
Saint-Jean-Baptiste, Manitoba
R0G 2B0

Tél.: 758-3366 (école) 758-3318 (domicile



LA CAISSE POPULAIRE DE SAINT-ADOLPHE

est à la recherche

d'un(e) directeur(trice)

- responsable du développement, de l'administration et du contrôle de la Caisse dans le cadre des politiques établies par le conseil d'administration.

Qualifications

- formation dans une institution financière une nécessité
- doit démontrer de l'initiative et avoir des capacités d'organisateur(trice)
- personne avenante et dynamique avec qualité de leadership
- capacité de communiquer effectivement, oralement et par écrit en français et en anglais
- expérience dans la gestion du personnel un atout

La Caisse

La Caisse populaire de Saint-Adolphe, avec un actif de $4.3 millions, offre ses services financiers à plus de 1 200 membres. Saint-Adolphe est situé à environ 25 kilomètres au sud de Winnipeg.

Le Salaire

Le salaire est négociable selon l'expérience de la personne choisie.

Toute personne intéressée est priée de poser sa candidature en envoyant son curriculum vitae en indiquant "personnel et confidentiel" à:

M. David Milette, président
La Caisse populaire
de Saint-Adolphe Ltée
Saint-Adolphe, Manitoba
R0A 1S0



Travaux publics Canada / Public Works Canada

APPEL D'OFFRES

DES SOUMISSIONS cachetées portant sur les projets ou services ci-dessous devront être envoyées au Directeur du district, Finance et administration, District du Manitoba, Travaux publics Canada, pièce 201 - 269, rue Main, Winnipeg, Manitoba, R3C 1B2. Elles seront acceptées jusqu'à 11h30 (CST), le jour de la date limite. On peut se procurer les documents contractuels au Bureau de la distribution des plans, à l'adresse ci-dessus, No de téléphone 949-2372, lors du paiement du dépôt.

PROJET

No 000095 - Winnipeg, Manitoba
Bâtisse de la Commission canadienne des grains
303, rue Main
Remplacer les tapis

Les documents contractuels peuvent aussi être consultés à l'Association de construction de Winnipeg.

Date de fermeture: le jeudi 8 mars 1984

Dépôt: $25.00

INSTRUCTIONS

Le dépôt requis pour l'obtention de plans et devis descriptifs doit être soumis sous forme de chèque bancaire émis à l'ordre du Receveur général du Canada, et sera remboursé sur retour, en bon état, des documents, au cours du mois suivant l'ouverture des soumissions.

Ni la plus basse, ni aucune des soumissions ne sera pas nécessairement acceptée.

Canada

INFIRMIÈRE

Position
- infirmière diplômée pour la position de nuit
- temps partiel régulier

Endroit
- Villa Youville Inc.
Sainte-Anne-des-Chênes, Manitoba R0A 1R0

Qualifications
- doit être enregistrée avec M.A.R.N. ou R.P.N.A.M.
- doit être bilingue

Salaire
- tel que le contrat MONA

Envoyé votre demande d'emploi à:

L. L. Bernardin
Administrateur
Villa Youville Inc.
Sainte-Anne-des-Chênes, Manitoba
R0A 1R0

Une opportunité manitobaine...

Agent de la régie des loyers

(postes temporaires)
Ministère du logement, Winnipeg
Échelle de salaire: 26 175$ à 36 313$ par an

Fonctions:

Sous la direction du directeur adjoint de la Régie des loyers, le titulaire devra:

- recevoir les plaintes déposées par téléphone, en personne ou par écrit, et enquêter sur ces plaintes.
- faire fonction d'arbitre et de médiateur en cas de conflit, réparations, abandon, et inspecter les locaux.
- conseiller les propriétaires et les locataires pour ce qui est des dispositions de la Loi sur le louage d'immeubles.
- donner les conférences et, si besoin est, voyager dans la province.

Qualifications:

- École secondaire, et plusieurs années d'expérience dans le domaine de la gestion des propriétés commerciales ou éducation et expérience équivalentes.
- expérience dans le domaine des systèmes d'enquêtes, habitude de parler en public, capacité d'aider les gens à résoudre des problèmes.
- la facilité de communication est indispensable.
- la connaissance du français serait un atout.

Nº du concours: 106 Date de clôture: le 6 mars 1984

Commission de la Fonction publique
155, rue Carlton, pièce 904
Winnipeg (Manitoba)
R3C 3H8

MANITOBA

Un employeur qui donne des chances égales

EMPLOYEURS!

Nous invitons tous les employeurs à contacter le Centre d'emploi du Canada situé sur le campus du Collège communautaire Red River pour parler de leurs besoins présents et futurs en matière de dotation. Si le besoin s'en fait sentir, des dispositions peuvent être prises pour organiser des entrevues sur le campus avec des finissants dans les cours suivants.

COURS D'ARTS APPLIQUÉS

- Art publicitaire
- Création littéraire

COURS DE COMMERCE

- Administration des affaires
  - Comptabilité
  - Administration
  - Marketing
- Ventes et marketin (Industrie et commerce)
- Analyste/informaticien

COURS EN TECHNIQUES INDUSTRIELLES

- Techniques de l'hygiène animale
- Techniques biologiques
- Techniques biochimiques
- Techniques du bâtiment
- Chimie industrielle
- Science informatique
- Techniques de conception et de dessin
- Dessin - Architecture, systèmes électriques, et mécaniques, structures
- Électromécanique
- Électrotechnique
- Techniques des instruments
- Techniques de génie mécanique
- Technique des structures
- Technique des sondages

Veuillez communiquer avec Nancy Prouten ou Jim Purse au bureau C-211 ou téléphoner au 633-9186 pour obtenir des renseignements supplémentaires.

CENTRE D'EMPLOI DU CANADA
SUR LE CAMPUS
COLLÈGE COMMUNAUTAIRE RED RIVER



Emploi et Immigration Canada / Employment and Immigration Canada

Canada

L'école Pembina Crest

recherche

un professeur d'immersion

au pré-secondaire pour septembre 1984. On demande une compétence dans la langue française, une formation en éducation physique, mathématiques et sciences et un désir de travailler dans un milieu "immersion".

Prière de répondre en écrit avant le 16 mars à:

Mme V. Andrew
Commissaire adjoint
Division scolaire Fort Garry
757, rue Lyon
Winnipeg, Manitoba
R3T 0G6

Agriculture Canada

Canadian Grain Commission / Commission canadienne des grains

Réunion au sujet des tarifs

Le public est avisé que la Commission canadienne des grains tiendra une réunion à Winnipeg (Manitoba), le jeudi 5 avril 1984, à 9h00, dans la salle de réunion, 303, rue Main, pièce 642, pour connaître le point de vue des individus, des organisations et des compagnies de silos sur les frais et tarifs des systèmes de silos de collecte et terminus dans la division de l'Ouest, et pour examiner et discuter les exposés présentés lors de la réunion.

Les parties qui veulent présenter des exposés à cette réunion doivent en soumettre quatre (4) copies à la soussignée, à Winnipeg, en temps pour arriver à la Commission au plus tard le vendredi 23 mars 1984.

(Mme) E.M. Knox
Secrétaire à la Commission

303, rue Main, pièce 600
Winnipeg (Manitoba)
R3C 3G8
le 20 février 1984

Canada



OFFRE D'EMPLOI

LA FÉDÉRATION CULTURELLE DES CANADIENS FRANÇAIS

est à la recherche
d'une personne pour remplir le poste de

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Principales responsabilités:

À partir du siège social national et en tant qu'employé principal, le directeur général doit, entre autres:

- Planifier et coordonner les programmes et projets nationaux de l'organisme selon les orientations du conseil d'administration.
- Préparer et négocier les demandes de fonds auprès des gouvernements et des sources variées.
- Voir à la gestion des budgets.
- Voir au recrutement et à la gestion du personnel permanent et contractuel.

Qualités requises:

Le Comité de sélection retiendra les candidats qui possèdent les qualifications suivantes:

- Un degré universitaire ou l'équivalent en administration et/ou en sciences humaines.
- Un minimum de trois ans d'expérience dans un poste similaire.
- Une parfaite connaissance du français et de l'anglais.
- Une très bonne connaissance de la réalité culturelle canadienne française en milieu minoritaire.
- Une expérience en formation de personnel et de bénévoles.
- Une disponibilité pour se déplacer régulièrement à travers le Canada.

Traitement: Selon les qualifications et l'expérience.

Lieu de travail: Au siège social national situé à Win nipeg.

Faire parvenir curriculum vitae au plus tard le **13 avril 1984** à:

Comité spécial
Fédération culturelle
des Canadiens français
C.P. 26 - Succ. Norwood Grove
Saint-Boniface, Manitoba R2H 3B8

Canada Mortgage and Housing Corporation — Société canadienne d'hypothèques et de logement

Gestionnaire de programmes - prêts Winnipeg

La Société canadienne d'hypothèques et de logement recherche un(e) professionnel(le) capable de prendre des décisions, qui serait chargé(e) d'administrer certains aspects financiers de ses programmes de logement au Manitoba. Le (la) gestionnaire de programmes-Prêts doit veiller à la réalisation des programmes de prêts directs et assurés et du Programme d'aide à la remise en état des logements. Il (elle) est chargé(e) de mettre en oeuvre et de revoir les activités liées à l'assurance, et fait partie d'une équipe qui analyse les besoins en matière de logement et la réalisation des programmes. Le (la) titulaire doit établir et garder de bonnes relations avec les représentants et l'industrie du bâtiment au Manitoba.

Le (la) titulaire doit avoir un diplôme universitaire en administration des affaires et plusieurs années d'expérience dans des postes comportant des responsabilités toujours plus grandes. Il faut connaître à fond les principes de prêts hypothécaires et avoir prouvé que l'on possède des aptitudes analytiques et que l'on est capable de résoudre les problèmes. Il est indispensable de posséder les qualités personnelles et les compétences en gestion nécessaires pour travailler au sein d'une équipe, et il faut pouvoir superviser le personnel. Le poste exige du (de la) titulaire qu'il ou elle puisse bien communiquer tant oralement que par écrit dans les deux langues officielles.

L'échelle de traitement du poste varie de 31 512$ à 34 658$ et comprend d'excellents avantages sociaux.

Prière de présenter sa demande d'emploi à Mlle K. Milnes, administrateur des ressources, Société canadienne d'hypothèques et de logement, B.P. 964, Winnipeg (Manitoba), R3C 2V2, d'ici le 14 mars 1984.

Canada

ÉCOLE PROVENCHER

DIVISION SCOLAIRE DE SAINT-BONIFACE N° 4

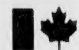
offre le cours Français partiel (50/50) qui permet l'étude et l'acquisition des deux langues officielles de notre pays dès la première année.

La maternelle est enseignée uniquement en français. L'enseignement se fait à 50 pour cent en français et 50 pour cent en anglais de la 1ère à la 9e année.

Au cours Français partiel, les disciplines à caractères **culturelle** sont enseignées en français tandis que les disciplines à caractère **utilitaire** son enseignées en anglais sauf pour "Language Arts".

Les cours de Language Arts (anglais), sciences, mathémathiques, sont enseignés en anglais. Les cours de français, sciences sociales et d'hygiène sont enseignés en français. Les cours de musique, de catéchèse, d'éducation physique, arts et métiers et arts ménagers sont enseignés en français. La langue d'administration et de communication est le français.

L'Association des parents de l'École Provencher


Construction de défense Canada — Defence Construction Canada

DOSSIER: PP40110
bfc Portage-la-Prairie (Manitoba)
Fourniture et l'installation d'un bâtiment métallique préfabriqué.

Date de fermeture: le JEUDI 29 mar 1984
Dépôt pour documents: 100$

Le secrétaire recevra jusqu'à 15h00 (heure normale de l'Est), à la date limite indiquée, les soumissions sous pli cachetées, pour le(s) projet(s) indiqué(s) ci-haut et adressées au Secréraire, Construction de Défense (1951) Limitée, Billings Bridge Plaza, 12e étage, Immeuble SBI, 2323 Promenade Riverside, Ottawa (Ontario), K1A 0K3.

Les intéressés pourront se procurer les documents de soumission en s'adressant à notre Service des plans d'Ottawa, à l'adresse susmentionnée (téléphone 613-998-9549 ou télex 053-3726/3727) et en déposant le montant indiqué.

Les plans, le devis et les documents de soumission peuvent être examinés aux bureaux de l'association des constructeurs à Winnipeg, Brandon, Thunder Bay ainsi qu'à notre bureau régional à Winnipeg.

Canada

AU COEUR DE LA VILLE

Cours de rattrapage pour adultes avec difficultés d'apprentissage

Le comité adulte de l'Association manitobaine pour enfants (adultes) avec difficultés d'apprentissage a mis sur pied des programmes de rattrapage et d'orientation professionnelle pour les adultes avec difficultés d'apprentissage.

Pour de plus amples renseignements sur ces programmes ou les difficultés d'apprentissage, appeler Gail at **774-1821.**

OPÉRATION CENTRE-VILLE DE WINNIPEG



La maison R-2000 peut vous permettre d'économiser jusqu'à 80 % de vos coûts d'énergie.

Confort—Valeur sûre—Très haut rendement énergétique

Le gouvernement du Canada et l'Association canadienne de l'habitation et du développement urbain (ACHDU) ont mis au point une nouvelle habitation à haut rendement énergétique: la maison R-2000. De coût abordable, ces résidences familiales tout confort ont été conçues de façon à réduire d'environ 80 % les frais d'énergie.

La maison R-2000 comporte des dispositifs d'économie d'énergie qui seront probablement encore utilisés en l'an 2000. Il en coûte moins de 200 $ par année pour chauffer un bon nombre de ces maisons.

Renseignez-vous sur les techniques de construction et les matériaux utilisés dans ces maisons; vous verrez comment elles peuvent représenter pour vous le confort, des économies d'énergie et une valeur sûre pour l'avenir.

Voyez la maison R-2000 — La maison de l'an 2000



Pour une plus ample information sur les maisons R-2000, il suffit de communiquer avec le:
Bureau des économies d'énergie et des énergies renouvelables
à Winnipeg, au numéro **(204) 949-4266** ou, ailleurs au Manitoba, en composant sans frais le numéro **1-800-542-8928**


Énergie, Mines et Ressources Canada — Energy, Mines and Resources Canada

Canada